

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2021**



Le quatorze avril deux mille vingt et un, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept avril deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle Guy de Maupassant à BOLBEC, sous la présidence de Monsieur Christophe DORÉ, Maire.



- APPEL NOMINAL

Etaient présents : MM. Christophe DORE, Philippe BEAUFILS, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Ludovic HEBERT, Mme Linda HOCDE M. Raphaël GRIEU, Mme Charlie GOUDAL, M. François BOMBÉREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Mmes Josiane BOBEE, Dominique COUBRAY, MM. Dominique METOT, Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Mme Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HEDOU (jusqu'à la question FIN2021/5), Mmes Véronique LE BAILLIF, Suzanne LE TUAL Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, MM. Julien LAPERT, Jean-Marc ORAIN, Mme Véronique HOMBERT-DUPUIS, MM. Rachid CHEBLI, Xavier DARROUZET, Johnny ALEXANDRE, Gaëtan RENAULT, Nicolas MERLIER

Excusés : Mme Sylvie DEVAUX, M. Jean-Yves HEDOU (à partir de la question FIN2021/6), Mme Lynda BENARD, M. Tony DENOYERS

- M. HEDOU avait donné procuration à M. LEPILLER
- Mme DEVAUX avait donné procuration à M. VIARD
- M. DENOYERS avait donné procuration à M. BEAUFILS



- NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE

Madame Isabelle GERVAIS est nommée secrétaire pour la séance.



- HOMMAGE

Monsieur Christophe DORÉ fait part à l'assemblée du décès de la fille de Madame Lynda BÉNARD, Conseillère Municipale. La jeune fille était âgée de 15 ans.



- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière séance du Conseil Municipal dont les textes figurent dans le présent registre, sont transmises par mail à l'ensemble des élus.

Monsieur Xavier DARROUZET demande si la décision concernant la signature de l'avenant avec la MFE a un rapport avec l'enquête en cours.

Monsieur Christophe DORÉ lui répond qu'il s'agit juste de la régularisation des comptes dues à la non activité de la MFE durant la période du 1^{er} confinement.



- COMMUNICATION

Monsieur Christophe DORÉ fait part qu'en ce qui concerne la maison 15 rue des Martyrs de la Résistance, l'expert a précisé qu'elle ne soulevait aucun problème particulier. Les travaux pourront donc reprendre dès que l'entreprise le pourra.



En ce qui concerne le « Pôle Social », les travaux devraient démarrer fin Mai pour une durée de cinq semaines. L'appel d'offres pour la démolition des garages attenants à ce chantier va être lancé prochainement.

Quant au projet de la médiathèque, la consolidation de l'ex-pizzeria, place de Gaulle, commencera dans la semaine à venir, pour une durée de 4 à 5 semaines.

Les travaux concernant la base de vie commenceront la semaine suivante, ce qui entraînera la suppression des places de parking non matérialisées que les usagers avaient pris l'habitude d'utiliser.

Monsieur Rachid CHEBLI réitère son intervention faite lors du dernier Conseil Municipal, relative aux coûts et lieu de cette Médiathèque qui n'est pas des plus propices selon lui.



- APPROBATION DES PROCES VERBAL DU 18 FÉVRIER 2021

Monsieur Nicolas MERLIER souhaite apporter une modification sur la question des inscriptions aux commissions Intercommunales. Il précise qu'à ce moment, il confirmait son inscription au sein de certaines commissions Intercommunales et non dans les commissions Ville pour lesquelles son groupe « l'Avenir pour Bolbec » avait pris la décision de ne pas y siéger. Si cette modification est apportée au procès-verbal, son groupe votera pour.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

« J'aimerais juste avoir des réponses sur les questions que j'avais posées au moment de ce Conseil Municipal.

Rézobus : *une rencontre a eu lieu entre Mme Lethuillier, Présidente de l'association qui vient de se créer, vous et M. Belkacem. Nous nous étions inquiétés de la disparition des lignes 2 et 3 car à l'origine un système de Transport à la Demande (TAD) était prévu pour les remplacer. Or, si mes informations sont exactes, il a été décidé de mettre en place le TAD sur la ligne 3 seulement. Je constate avec satisfaction que vous avez entendu ce que les usagers avaient à dire et qu'il a été de même pour M. Belkacem, en charge de ce dossier à l'intercommunalité.*

Reste le problème des modalités de mise en œuvre et surtout de l'évaluation du TAD et des critères qui seront retenus. Avez-vous réfléchi à la question ?

Ramassage des ordures ménagères

Souvenez-vous, je m'étais fait l'écho d'un problème sur les ramassages d'ordures ménagères. Vous aviez reconnu qu'effectivement un problème se posait à ce niveau-là et dans un certain nombre de rues de Bolbec.

Je sais que M. Raphaël GRIEU a eu une rencontre avec notamment, M. Duval, chargé de ce dossier à la Communauté d'agglomération. Raphaël GRIEU que je remercie d'ailleurs de m'avoir informé, suite à quoi, j'ai pu à mon tour informer les riverains de cette réunion. En revanche, je ne sais pas ce qu'il en a été. Pourrions-nous avoir un retour si possible et surtout un point sur les avancées.

Monsieur Christophe DORÉ lui répond qu'une réunion est programmée prochainement avec Caux Seine Agglo à ce sujet.

En ce qui concerne le Rézobus, un travail collaboratif est mené actuellement. La problématique était surtout sur les lignes 2 et 3. Une proposition a été faite auprès de Caux Seine Agglo sur un éventuel transport à la demande sur la ligne 2 et conserver la ligne 3. Les lignes 1 et 4 posent un problème aussi car aujourd'hui, le circuit est beaucoup trop long, de plus, il faut prendre en compte le nouvel arrêt des « restos du cœur ».

Il informe l'assemblée que les taxis se sont réunis la semaine dernière pour réfléchir sur le fait d'intégrer le transport à la demande.

Monsieur Rachid CHEBLI signale que l'association nouvellement créée n'est pas que Bolbéco-Bolbécaise, c'est « l'union des usagers des transports publics » donc ce n'est pas que pour le Rézobus, mais pour tout ce qui touche le transport public, aussi bien le car, le train ou autre.

Monsieur Raphaël Grieu précise qu'effectivement, une rencontre a eu lieu avec Monsieur DUVAL et le Vice-Président la CVS en charge de la rudologie. Il leur a fait part de toutes les doléances de la Ville concernant le ramassage des ordures ménagères, notamment, la problématique rencontrée sur le ramassage effectué rues Guillet et Georges Lemaître, afin d'éviter les conteneurs devant les maisons. La problématique rue Guillet concerne la création de points de collectes qui entraînerait la suppression de places de stationnement, donc c'est à réfléchir. Rue Georges Lemaître, un essai va être réalisé sur la 2^{ème} partie de la rue, une place deviendra un point de collecte.

En ce qui concerne les horaires de ramassage, ils seront revus au niveau du centre-ville en raison de la sécurité par rapport aux usagers présents au moment où la collecte est effectuée. Une nouvelle réunion est donc prévue le 29 avril 2021.

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait remarquer que certaines bâtisses étant vouées à la démolition, ces terrains pourraient peut-être servir de points de collecte.

Il demande si le transport à la demande changera les tarifs et si un schéma directeur est établi par rapport à la mise en place de nouvelles lignes avec calendrier ?

Monsieur Christophe DORÉ répond que la Communauté d'agglomération travaille actuellement sur un schéma directeur.

En ce qui concerne les transports à la demande, les tarifs resteront inchangés.



- DGS 2021/5 – DISPOSITIF « DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT D'ART ET DE LA CULTURE EN CENTRE-VILLE »

Madame Suzanne LE TUAL donne lecture de son rapport.

Monsieur Johnny ALEXANDRE fait la déclaration suivante :

« Le commerce dans les centres villes au niveau national est sous respiration artificielle.

Evidemment, la conjoncture actuelle et les plateformes de consommation n'arrangent rien.

Concernant notre ville « BOLBEC », elle est dans un coma profond depuis plusieurs années. La sociologie des 2 précédents mandats n'a rien arrangée, nos commerces périclitent.

Cependant, nous constatons un élan, une amélioration qui va dans le bon sens grâce, notamment au dispositif des boutiques tests qui, rappelons-le, en 2015, cette proposition fût donnée au Conseil Municipal par notre tête de liste aux dernières élections municipales Mr Douglas POTIER.

Et à l'époque « vous lui avez rigolé au nez », chose que vous avez repris en 2019, en aidant ces dites « BOUTIQUES TESTS » sur une période de 12 mois en leur remboursant une partie du loyer.

Mr Potier préconisait une durée de 24 mois à tous les commerçants pour une meilleure visibilité, une meilleure pérennité pour tous ces commerces.

Concernant le dispositif de « Développement de l'artisanat d'art et de la culture en centre-ville » que vous proposez en ciblant cet établissement, le groupe « L'Avenir pour Bolbec » considère que c'est de la poudre aux yeux pour combler des trous.

Les Bolbécais attendaient un magasin de chaussures à cette adresse plutôt qu'une exposition de tableaux photos comme façade.

Ou même un local pour une police Municipale concernant la sécurité, l'insécurité y est grandissante depuis plusieurs mois. De nombreux témoignages me retombant dans les oreilles en attestent. (vitres cassées, voitures visitées, jardins terrassés).

Et les incivilités sont dans la même veine (Excréments canins, décharges sauvages et vitesses excessives dans la ville) font partie du quotidien des Bolbécais.

Et ce n'est pas le départ du garde champêtre communal qui va arranger les choses et la venue d'un garde champêtre, via l'agglo, qui va rassurer la tranquillité des habitants.

Pour revenir sur ce dispositif proposé, le groupe « L'Avenir pour Bolbec » votera CONTRE.

Nous sommes défavorables car nous estimons que la MJC, les associations ou même la future médiathèque pourraient faire le travail dans le centre-ville.

Et je terminerai cette intervention par une question :

« Allez-vous privilégier les artistes Bolbécais pour cette exposition médiatique en priorité ou en grande partie des artistes extérieurs à notre ville ? » (Ex : Mr CHEBLI pourrait, par exemple, présenter ses livres et ouvrages multiples) ».

Monsieur Christophe DORÉ lui répond et intervient en ces termes :

« Alors c'est étonnant parce que dans votre phrase, vous dites tout et son contraire. Vous dites que le commerce « périclité » et à côté de ça qu'il y a une embellie, donc je ne comprends plus. Aujourd'hui, on est dans une conjoncture difficile à cause de la Covid. Néanmoins, les enjeux qui ont été mis en place depuis un certain temps commencent à porter leurs fruits. Mais l'on se félicite car même Lillebonne a mis en place le même dispositif.

En ce qui concerne ce lieu, il y aura des Artisans d'art et artistes qui pourront exposer leurs œuvres et se faire connaître. Il y aura un comité de pilotage qui fera cette sélection. Les participants pourront venir de Bolbec ou bien de l'extérieur. L'objectif étant d'avoir des événements temporaires afin de permettre à un maximum d'artisans de faire connaître leur métier et leurs œuvres.

Des artisans d'art sont déjà intéressés pour faire partie de ce projet et ont déjà rencontré Madame Charlie GOUDAL, Adjointe au Commerce, et Madame LECARPENTIER, Manager Commerce.

La Ville sera locataire du local début Mai. Pendant ce mois de Mai, quelques travaux d'aménagement seront réalisés, l'ouverture de la boutique se fera début Juin.

En ce qui concerne votre réflexion sur une boutique de chaussures, si vous avez des contacts sur une personne qui serait disposée à ouvrir une boutique de ce genre, je me réjouirais de pouvoir la rencontrer. Ce n'est pas chose facile, Madame Lecarpentier a contacté plusieurs personnes qui, après étude du projet, ne se sentent pas l'étoffe de se lancer.

Au sujet des incivilités, c'est un travail collectif et l'on doit mettre tout en œuvre pour les faire cesser. Je remercie le service Communication pour le travail effectué sur cette campagne d'affichage.

A propos du dispositif « boutique test » concernant votre demande de le mettre en place sur 24 mois, les 12 mois ont été actés par l'ancienne mandature, pour donner le temps, au porteur de projet de tester son activité ».

Monsieur Xavier Darrouzet intervient en ces termes :

« A priori, nous sommes plutôt enclins à favoriser une telle initiative à deux conditions :

Séance du 14 Avril 2021

- *La première étant que cela ne soit pas un cautère sur une jambe de bois, à savoir que l'on tente de justifier une manière tout juste acceptable d'occuper un lieu qui serait vide de toute façon, en prévision d'une évolution économique en centre-ville encore plus morose.*
- *La deuxième étant que cela ne soit pas le lieu d'expositions des amis, des amis des amis ou encore de leurs enfants.*

Afin de garantir le respect de ces deux conditions qui, je l'espère, sont communément partagées, j'ai bien noté que dans le règlement du dispositif il est proposé que chaque candidature soit visée par un comité de pilotage composé de 4 élus et 2 techniciens. Aussi, je propose que l'un des 4 élus soit un élu de l'opposition ».

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait part de son soutien sur ce projet qui est pour lui la valorisation de la Culture.

Madame Véronique Hombert-Dupuis s'excuse de son retard et dit qu'elle est ravie que ce projet culturel soit mis en place en centre-ville, et non pas qu'au Val aux Grès. Elle espère que ce sera pluridisciplinaire et non pas qu'à destination des Bolbécais. Elle trouve intéressant de proposer des ateliers à destination de la population. Elle pense qu'il serait bien que l'on puisse voir pour du « Street Art » comme cela existe dans d'autres villes.

Monsieur Rachid CHEBLI conforte les dires de Madame Véronique HOMBERT-DUPUIS tout en précisant que le choix des exposants doit être éclectique.

Monsieur Christophe DORÉ répond qu'aujourd'hui, Monsieur Philippe BEAUFILS travaille en partenariat avec la « Fabrik' à sons » pour continuer à développer la Culture à Bolbec. Il confirme que ce projet cible l'Artisanat d'Art et des Artistes. Il précise que lorsqu'un comité de pilotage est mis en place, ce n'est pas pour faire passer en priorité les connaissances personnelles, mais pour avoir une vraie réflexion de qualité que Mesdames Suzanne LE TUAL et Charlie GOUDAL et le comité de pilotage auront à cœur de faire respecter.

Monsieur Xavier DARROUZET revient sur le fait qu'il ne veut pas faire un procès d'intention mais propose qu'au moins un élu de l'opposition fasse partie de ce comité afin d'apporter un point de vue autre que celui de l'équipe majoritaire.

Monsieur Raphaël GRIEU revient sur les incivilités en précisant « Qui mieux que les Bolbécais pour s'opposer à celles-ci ? »

Il y a 3 catégories d'incivilités :

- Les routières
- Les animaux
- Et les détritrus

Il rappelle qu'il y a différents moyens mis en place pour y pallier, notamment une commission de circulation qui se réunit tous les 2 ou 3 mois afin de travailler pour le bien des Bolbécais, en partenariat avec l'équipe de l'opposition.

En ce qui concerne les déjections canines, il y a des sacs mis à disposition, ainsi que des caninettes. De plus, des agents municipaux travaillent quotidiennement à la propreté de la ville. Malgré cela, on se rend compte qu'une partie des Bolbécais ne fait pas l'effort d'utiliser ces moyens mis en place pour contribuer à garder notre ville propre.

Séance du 14 Avril 2021

La même chose se produit au sujet des détritiques qui ne sont pas déposés aux endroits concernés.

Monsieur Christophe DORÉ revient sur la question de Monsieur Johnny ALEXANDRE concernant le garde champêtre et précise qu'un recrutement est lancé mais peu de candidats répondent. Caux Seine Agglo rencontre aussi des difficultés à trouver des candidats à ce poste.

Monsieur Jean-Marc ORAIN trouve très accrocheuses les affiches faites sur le thème des incivilités et félicite le travail réalisé par le service communication. Il espère néanmoins, qu'elles feront réfléchir la partie de la population qui effectivement s'octroie ce genre de comportement. Y associer les jeunes est une très bonne idée.

Il conforte les dires de Monsieur Raphaël GRIEU sur le fait que lors des commissions de circulation, l'intérêt général des Bolbécais est recherché. Il pense toutefois qu'il serait bon de réfléchir à un schéma directeur sur la circulation dans la ville au vu de sa spécificité d'autant que les véhicules utilisés et la fréquence de circulation sont en augmentation depuis quelques années.

Délibération :

La Ville de Bolbec souhaite louer un local commercial situé 22 place Charles de Gaulle.

Cette location constitue un des leviers pour rendre plus accessible la culture et l'artisanat d'art et contribuer à renforcer l'attractivité en cœur de ville.

Ce lieu a pour ambition d'être une vitrine pour les artisans d'art et artistes, en leur donnant l'opportunité de se faire connaître du grand public par le biais d'expositions et de partager leurs talents lors d'ateliers de création. Il sera également un point relais du service culturel de Bolbec.

Un comité de pilotage sera constitué pour faire appliquer le règlement intérieur de ce lieu partagé et veiller à ce que les acteurs du site ne viennent pas concurrencer des activités commerciales et artisanales de Bolbec.

La signature d'une convention et du règlement intérieur de la boutique formalisera le partenariat entre la Ville et chaque artisan d'art et artiste.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la location du local sur la commune de Bolbec, en se conformant à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'adopter le règlement de fonctionnement du dispositif,
- d'adopter la convention cadre de partenariat à intervenir entre la Ville et les Artisans et/ou Artistes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le premier adjoint à signer lesdites conventions, ainsi que tous autres actes afférents.

La somme correspondant à la participation financière de la Ville sera imputée sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville, nature 6132.

DELIBERATION ADOPTEE PAR

POUR : 29 (élus de la majorité, M. ORAIN, MME HOMBERT-DUPUIS, MM CHEBLI, DARROUZET, élus de la minorité)

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT, et MERLIER, élus de la minorité)



- FIN 2021/2 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL : VILLE

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Il répond que sur le total de dépenses des charges du personnel, les charges globales baissant mécaniquement, le pourcentage des charges du personnel baisseront, aucune conclusion ne peut donc être faite à ce sujet. Il comprend le fait que Monsieur Nicolas MERLIER ne soit pas d'accord sur les orientations budgétaires, mais il rappelle qu'il ne faut pas mélanger le vote du résultat de l'année 2020 et le vote du budget 2021.

Il fait part qu'un siège au sein de la commission des finances pour le groupe « L'Avenir pour Bolbec » avait été refusé par son prédécesseur, ce qui est fort dommage car selon lui, il était important que l'opposition y participe.

Monsieur Nicolas MERLIER lui répond que si le groupe « L'Avenir pour Bolbec » a refusé de siéger au sein de cette commission, c'était à cause du manque de parité, ne comprenant pas, pourquoi un groupe qui a obtenu 21% des voix aurait le même nombre de siège que celui qui a obtenu 7% tout simplement.

Délibération :

Le Compte de Gestion établi par le trésorier est présenté pour approbation.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Ville de BOLBEC.

Ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2020 – budget principal de la Ville de Bolbec.

DELIBERATION ADOPTEE PAR

POUR : 26 (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)

ABSTENTIONS : 3 (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)



- FIN 2021/3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Monsieur Nicolas MERLIER fait la déclaration suivante :

« Le compte administratif est quelque chose d'important puisqu'il témoigne concrètement de l'utilisation des deniers publics. Il doit être le témoin de la politique budgétaire de la Ville. »

Séance du 14 Avril 2021

Chose inédite cette année, on ne peut en tirer aucun enseignement, ni aucune conclusion, au vu de la situation avec la COVID-19.

Le groupe « L'Avenir pour Bolbec » avait voté contre le budget au moment de sa présentation pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce qu'il ne proposait pas d'aménagement fiscal, ne mobilisait pas de moyens concernant la préservation de notre patrimoine historique et culturel.

En ce concerne les dépenses de fonctionnement, effectivement il y a une baisse sensible de 7% par rapport à 2019. Nous pourrions nous dire formidable, nous baissions les dépenses. Malheureusement, cela n'est pas relatif à la politique budgétaire mais à la COVID-19, qui a amené à annuler beaucoup de dépenses, notamment concernant toutes les manifestations. Toutefois, au sein de ces données de dépenses de fonctionnement, il y a une petite donnée qui m'interpelle. Les Charges de personnel, elles baissent en valeur mais augmentent en proportion. En 2019, elles représentaient 56%, aujourd'hui c'est 59% de ces dépenses. Je pense donc qu'il faudra être attentif à cela car c'est le 1^{er} poste de dépense et en plus, c'est le moins flexible.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on observe une légère baisse, encore une fois due à la COVID-19.

L'année a donc été difficile pour la Ville au point de vue recette, même si cette baisse est vraiment très faible. Elle a été aussi très difficile pour les Bolbécais en tout point de vue, certains ont perdu leur emploi, ou ont rencontré des difficultés financières. Or, les Bolbécais ont quand même dû payer 160 000€ de plus qu'en 2019.

Ce compte administratif ne permet malheureusement pas de se rendre compte de la politique budgétaire de la Ville.

Le groupe « L'Avenir pour Bolbec » votera donc contre ce compte administratif ».

Monsieur François Bombereau lui répond qu'il ne faut pas tout mélanger et arrêter de manipuler les chiffres. Le vote du budget et le vote du résultat sont 2 choses différentes. Néanmoins, il comprend que l'on ne soit pas d'accord avec l'orientation budgétaire. Or, ici les élus sont dans le constat et non pas dans le budget. Il précise que le résultat 2021 n'a pas encore été présenté. Il trouve cependant dommage que le groupe « L'Avenir pour Bolbec » qui avait été invité à siéger lors des commissions des finances n'y soit pas, cela aurait permis une meilleure compréhension.

Monsieur Nicolas MERLIER rappelle à Monsieur François BOMBÉREAU que si son groupe avait refusé de siéger au sein de ces commissions, c'était parce qu'il estimait qu'il n'y avait aucune parité par rapport au pourcentage obtenu à l'élection et au nombre de sièges proposés. Pour son groupe, c'était un non-respect de la démocratie.

Monsieur François BOMBÉREAU lui fait part qu'il respecte leur choix, mais lui demande d'être précis dans leur question, qui est le résultat de leur non présence, lors des commissions.

Délibération :

INTRODUCTION

Le présent Compte Administratif a pour vocation d'arrêter les comptes de l'exercice 2020.

Séance du 14 Avril 2021

Il constitue un outil d'appréciation de la situation financière de la collectivité :

- en retraçant les flux de dépenses et de recettes et leur niveau d'exécution par rapport aux prévisions budgétaires,
- en détaillant le contenu des principaux comptes de fonctionnement et d'investissement,
- en dégagant plusieurs ratios significatifs qui permettent de mesurer les forces et faiblesses de cette exécution budgétaire.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du C.G.C.T. relatifs aux budgets et comptes. C'est ainsi que désormais, une **présentation synthétique des informations financières** présentée au Conseil Municipal est jointe à la présente délibération.

Le budget total voté pour l'exercice 2020 s'est décliné de la manière suivante :

Phases budgétaires	Dépenses	Recettes
Budget primitif	20 571 454,00	20 571 454,00
Crédits reportés 2019	1 572 261,84	1 952 824,28
Budget supplémentaire	2 800 885,86	2 420 323,42
Décision modificative n°1	193 004,00	193 004,00
Décision modificative n°2	1 500,00	1 500,00
Budget total 2020	25 139 105,70	25 139 105,70

L'EXECUTION BUDGETAIRE

Le contexte particulier

La crise sanitaire, a démarré à la fin de l'année 2019 dans la province de Wuhan en Chine. Cette pandémie de COVID 19 n'est toujours pas résolue en 2021 malgré la découverte de plusieurs vaccins.

L'année 2020 a fait l'objet de 2 confinements en France :

- du 17 mars au 10 mai 2020
- du 28 octobre au 1^{er} décembre 2020

Les services de la ville ont dû restreindre ou supprimer les activités (spectacles du centre culturel, manifestations, fêtes...) d'où une certaine baisse des dépenses et des recettes.

Par contre, la ville de Bolbec a dû acheter des masques, des gels hydro-alcooliques et autres produits désinfectants pour sécuriser l'accueil des usagers lors des ouvertures au public.

Les services administratifs ont été dotés d'ordinateurs portables pour le 2^{ème} confinement.

C'est pourquoi, ce budget de l'exercice 2020 est particulier dans l'exécution budgétaire.

La structure de l'exécution budgétaire

L'exécution budgétaire pour l'exercice 2020 par grandes masses est la suivante :

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	3 431 505,31	013 Atténuations de charges	65 335,20
012 Charges de personnel	7 976 862,62	70 Produits des services	448 465,24
014 Atténuation de produits	19 888,00	73 Impôts et taxes dont - Impôts locaux 5 616 308 € - Attribution compensation 6 618 081 €	13 080 953,39
65 Autres charges de gestion courante	1 913 609,19	74 Dotations et participations dont - DF 1 042 648 € - DSU 817 149 €	2 796 442,72
66 Charges financières	232 065,78	75 Autres produits de gestion courante	126 389,83
67 Charges exceptionnelles	29 135,10	76 Produits financiers	1 487,49
042 Mouvements d'ordre entre sections	705 452,41	77 Produits exceptionnels	168 206,17
		042 Mouvements d'ordre entre sections	1 200,00
		Résultat de fonctionnement 2019	69 640,82
Total Fonctionnement	14 308 518,41	Total Fonctionnement	16 758 120,86
10 Dotations, fonds divers et réserves	45 156,51	10 Dotations, fonds divers et réserves	891 527,87
16 Remboursement des emprunts et cautions	1 509 706,13	Excédents capitalisés 2019	1 499 572,86
20 Immobilisations incorporelles	44 221,15	13 Subventions d'investissement	261 670,00
204 Subventions d'équipements versés	22 616,00	16 Emprunts et dettes assimilées	2 000 390,00
21 Immobilisations corporelles	899 273,27	23 Immobilisations en cours	6 614,68
23 Immobilisations en cours	1 832 309,61	040 Mouvements d'ordre entre sections	705 452,41
040 Mouvements d'ordre entre sections	1 200,00	041 Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	31 414,37
041 Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	31 414,37	Reste à réaliser 2020	903 965,28
001 Résultat d'investissement 2019	1 880 135,30		
Reste à réaliser 2020	1 616 244,87		
Total Investissement	7 882 277,21	Total Investissement	6 300 607,47
Total Général	22 190 795,62	Total Général	23 058 728,33

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit des constructions nouvelles. On y trouve également le remboursement du capital de la dette et des cautions, les subventions versées aux particuliers dans le cadre de l'OPAH RU.

Séance du 14 Avril 2021

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe aménagement dont une partie est reversée à la CVS), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Les amendes de police et l'encaissement des cautions sont également inscrits à cette section.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les réalisations de l'exercice 2020 s'élèvent à 13,60 M€, contre 14,59 M€ en 2018, soit **une baisse de 6,79 %**. Cela est dû à la crise sanitaire. Certaines activités ont été réduites ou annulées.

Poste de dépenses	Réalisations 2019	%	Réalisations 2020	%	Evolution
Charges à caractère général	4 166 746,26	28,55%	3 431 505,31	25,23%	-17,65%
Charges de personnel	8 175 718,20	56,02%	7 976 862,62	58,64%	-2,43%
Atténuations de produits	11 000,00	0,08%	19 888,00	0,15%	80,80%
Autres charges de gestion courante	1 923 414,94	13,18%	1 913 609,19	14,07%	-0,51%
Charges financières	262 203,75	1,80%	232 065,78	1,71%	-11,49%
S/Total hors charges except.	14 539 083,15	99,62%	13 573 930,90	99,79%	-6,64%
Charges exceptionnelles	55 687,31	0,38%	29 135,10	0,21%	-47,68%
Total Fonctionnement	14 594 770,46	100,00%	13 603 066,00	100,00%	-6,79%

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration municipale, centre de loisirs, accueils périscolaires, entrées aux spectacles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

On constate qu'entre 2019 et 2020, les ressources communales (hors produits exceptionnels) sont en baisse, cela est dû à la pandémie.

Poste de recettes	Réalisations 2019	%	Réalisations 2020	%	Evolution
Atténuations de charges	65 873,46	0,39%	65 335,20	0,39%	-0,82%
Produits des services	532 729,11	3,19%	448 465,24	2,69%	-15,82%
Impôts et taxes	12 915 314,11	77,38%	13 080 953,39	78,39%	1,28%
Dotations, participations	2 918 845,28	17,49%	2 796 442,72	16,76%	-4,19%
Autres produits de gestion courante	92 131,69	0,55%	126 389,83	0,76%	37,18%
Produits financiers	4 293,66	0,03%	1 487,49	0,01%	-65,36%
S/Total hors produits except.	16 529 187,31	99,03%	16 519 073,87	98,99%	-0,06%
Produits exceptionnels	161 198,38	0,97%	168 206,17	1,01%	4,35%
Total Fonctionnement	16 690 385,69	100,00%	16 687 280,04	100,00%	-0,02%

Les résultats du Compte Administratif

Les constats d'exécution du Compte Administratif 2020 font apparaître les résultats suivants :

	REALISE (y compris résultat de clôture de l'exercice précédent)	RESTES A REALISER	TOTAL
<u>INVESTISSEMENT</u>			
* DEPENSES	6 266 032,34	1 616 244,87	7 882 277,21
* RECETTES	5 396 642,19	903 965,28	6 300 607,47
RESULTAT CUMULE	- 869 390,15	- 712 279,59	- 1 581 669,74
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
* DEPENSES	14 308 518,41	0,00	14 308 518,41
* RECETTES	16 758 120,86	0,00	16 758 120,86
EXCEDENT CUMULE	2 449 602,45	0,00	2 449 602,45
RESULTAT DE CLOTURE	1 580 212,30	- 712 279,59	867 932,71

Ce résultat sera repris dans le budget primitif 2021.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur François BOMBÉREAU.

Le Maire et son prédécesseur ayant quitté la séance conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Réuni sous la présidence de Monsieur François BOMBÉREAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe DORÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer par les résultats ci-après :

TABLEAU DES RÉSULTATS

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser comme suit :

- En dépenses d'investissement : 1 616 244,87 €
- En recettes d'investissement : 903 965,28 €

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ce résultat sera repris dans le budget primitif 2021.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2020 du budget principal de la Ville.

**M. METOT en qualité d'ancien Maire et
M. DORÉ en qualité de Maire ne prennent pas part au vote**

DELIBERATION ADOPTÉE PAR

POUR : 24 (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)

ABSTENTION : 3 (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)



- FIN 2021/4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Délibération :

Au vu du Compte Administratif de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **2 449 602,45 €**

Pour mémoire Prévisions budgétaires

Virement à la section d'investissement C/023 **1 197 566,41 €**

Solde d'exécution d'investissement

Déficit d'investissement de clôture **A** - 869 390,15 €

(Déficit d'investissement de l'exercice + Déficit d'investissement reporté)

Restes à Réaliser Investissement – Recettes **B** 903 965,28 €

Dépenses **C** 1 616 244,87 €

Résultat d'investissement **A + B - C** - 1 581 669,74 €

(Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin de financement car les recettes sont inférieures aux dépenses)

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement global **2 449 602,45 €**

Prioritairement au besoin de financement d'investissement compte 1068

1 581 669,74 €

A l'excédent de fonctionnement reporté compte 002

867 932,71 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif 2020 – budget principal.

DELIBERATION ADOPTEE PAR

POUR : 26 (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)

ABSTENTION: 6 (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)



- FIN 2021/5 – IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX PRODUIT FISCAL 2021

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Monsieur Xavier DARROUZET fait la déclaration suivante :

« Tous les ans les gouvernements successifs ont du mal à tenir leurs budgets qui sont d'un trop souvent déficitaires.

Malgré leurs désengagements de certaines missions, se laissant dépasser par son coût de fonctionnement, l'état n'a de cesse de baisser certaines dotations, dont certaines destinées aux collectivités locales.

Les élus locaux, qui ne font soi-disant jamais de politique, critiquent sans arrêt ces décisions venues d'en haut et, on comprend pourquoi puisque leurs moyens d'agir dépendent, ne dépendent selon eux, que des dotations reçues...

Tout le monde comprend pourtant aisément, que l'on ne peut pas vivre au-dessus de ses moyens en permanence éternellement et que l'on ne doit donc pas continuer à financer ses coûts de fonctionnement par de l'emprunt, fusse-t-il gratuit, voire rémunérateur, en cette période de taux négatifs...

Je ne vais pas faire relancer ici ce sempiternel débat qui reste ouvert, mais je voudrais souligner deux choses :

1°) En ces temps de crises exceptionnels, les dotations n'ont que très peu baissées.

2°) Tous les transferts ou annulations de la fiscalité l'ont été sans douleur aucune.

Je pense notamment à cette fameuse taxe d'habitation dont la suppression a été tant décriée : Je constate que les Bolbécais en ont largement bénéficié et que, pour autant, les finances de la commune n'en n'ont pas été affectées.

Mieux, en ces temps de crise extraordinaires, le budget municipal dégage un excédent tout aussi extraordinaire. Même si l'on ne peut pas s'en réjouir quand on en connaît les raisons et qu'on en subodore les conséquences, on peut quand même apprécier le fait que, ce cash-flow positif, ne nous mette pas dans une situation d'urgence qui nous oblige à revoir nos engagements ou qui nous oblige dans l'urgence à changer de politique faute de moyens. Il est probable d'ailleurs, que l'année prochaine soit elle aussi une année comptablement exceptionnelle, les mêmes causes menant aux mêmes conséquences et j'ai déjà fait remarquer en commission que cela n'avait pas été pris en compte dans l'établissement du budget 2021.

Ceci dit, gouverner c'est prévoir.

Or deux choses sont prévisibles :

Les dotations vont continuer de baisser, la crise économique va s'amplifier (au moins à très court terme).

Je rajoute deux éléments spécifiques à notre situation. Bolbec fait partie de Caux Seine Agglomération.

La politique fiscale y est injuste.

La commune la plus exsangue est aussi celle où la pression fiscale est la plus importante.

Elle est celle où l'activité commerçante se contracte le plus.

Elle est celle où l'on perd le plus d'habitants.

Aussi j'aurais aimé que la nouvelle municipalité mette en place un véritable plan Marshall ayant trois objectifs :

- Augmenter le nombre de structures économiques, entreprises, artisans, commerçants, professions libérales, qui sont les seuls véritables créateurs de richesse à terme et permettront à tous d'être moins dépendants de subventions données par d'autres...

- Augmenter le nombre d'habitants de la classe moyenne et pas uniquement ceux, moins favorisés, dont d'autres municipalités ne veulent pas ou plus.

- *Baisser la pression fiscale par habitant, pour la ramener à la moyenne des villes environnantes (Car même si l'ancienne majorité a toujours été de mauvaise foi, en expliquant que seules les bases augmentaient à l'insu de leur plein gré, à la différence des taux, qui eux augmentaient de manière assumée, il est réel et notoire que le produit fiscal, à savoir la base par le taux, a augmenté en même temps que la population déclinait.*

Le plan Marshall, décrété par les Etats Unis d'Amérique à la sortie de la deuxième guerre mondiale, ne l'a pas été par philanthropie mais par pur calcul géopolitique.

De même l'agglomération doit comprendre que c'est à Bolbec que l'on doit investir, et pas que dans des pôles culturels ou historiques (comme la médiathèque ou le futur espace Desgenétais), non pas que ceux-ci ne soient pas importants, mais pour reprendre une formule tristement à la mode, ils ne sont pas essentiels.

L'essentiel c'est :

- *Des structures pérennes de santé (hôpitaux, centres médicaux), des structures efficaces voire efficientes de sécurité (pompiers, police, police municipale intercommunale)*

- *Mais aussi des locaux ou des zones d'activités et commerciales de bonnes factures pour les professionnels.*

- *Et enfin, le plus important, car une ville ce sont d'abord ses habitants, des logements modernes, répondant aux critères exigeants de la population d'aujourd'hui. (Logements économes, voire producteurs d'énergie, connectés et implantés dans le plus grand respect de la nature)*

Or, je n'ai rien vu de tel dans votre projet politique, et en tout cas rien de particulièrement fléché dans votre proposition de budget.

Je répète, même si c'est bien sûr plus facile à dire qu'à faire :

- *L'agglomération doit organiser une péréquation fiscale pour une distribution plus juste des ressources. Elle ne doit pas penser qu'elle est la seule à pouvoir nous mériter. Il existe d'autres communautés de communes, ou agglomérations aux alentours, ouvertes sur la mer, ou sur la métropole. Les Etats-Unis l'avaient bien compris et c'est d'abord pour contrer l'expansion communiste qu'ils nous ont finalement fait plaisir. Mais J'ai bien noté que nous ne sommes pas en 1945 et que Monsieur DORE n'est pas le Général De Gaulle.*

Pour autant, nous ne devons pas voir « petit », car l'avenir a la taille qu'on lui pressent et parce qu'il nous appartient.

- *Evidemment l'agglomération doit avoir envie de nous mériter, elle doit nous voir comme une chance d'avenir et non pas comme un seul facteur de coût. Elle n'est forcément pas insensible aux arguments que l'industrie pharmaceutique est dans une posture plus prometteuse que celle liée aux hydrocarbures. Elle sait aussi que notre réserve de foncier est très bon marché, le meilleur du coin et pour cause, que notre cadre de vie et notre cœur de ville n'ont rien à envier à ceux des communes avoisinantes.*

Investir à Bolbec c'est croire véritablement à l'entière de ce territoire. Il doit donc être possible de le faire très fort !!!

À condition bien sûr, qu'il existe une possibilité de retour sur investissement, que tout euro investi à Bolbec le soit, soit parce que c'est plus rentable, soit parce que cet euro créera d'autres richesses à venir...

Bolbec a besoin d'un plan Marshall, pas de mesurette.

Néanmoins, je respecte le travail du nouvel adjoint aux finances et je souhaite encourager sa volonté affichée, de changer la manière de voir et au-delà la manière de faire.

Car, si vous l'avez déjà pensé, je vous le dis, la commune n'était pas bien gérée auparavant, elle était au mieux, administrée. Ce qui, vous en conviendrez est un tant soit peu différent...

Il n'est pas par exemple normal d'avoir à faire un inventaire, pour connaître la valeur de son foncier, et par exemple, d'avoir une idée du coût fiscal de ce même foncier, sur lequel la commune, comme tout à chacun est imposé, il n'est pas normal non plus d'avoir un compte immobilisation en cours à rallonge, et donc d'omettre de constater des amortissements, comme l'a spécifié la chambre régionale des comptes dans son précédent rapport. Pas plus qu'il est normal de ne pas produire de comptes certifiés dans certains clubs, ou simples dans certaines associations... (Je ne veux pas faire de fixette sur l'USB, mais j'espère que cette année, ce club produira bien des comptes certifiés, comme cela avait été promis par l'équipe sortante l'année dernière et que la COVID ne sera pas une excuse de plus pour ne pas enfin le faire).

Une note d'espoir :

Vous le savez, les événements exceptionnels liés à la COVID nous promettent des plans de relance et des moyens financiers tout aussi exceptionnels, soyons donc prêts, soyons même proactifs, pour savoir où et comment investir quand le moment viendra...

Ne pensez pas que je dis tout cela par simple volonté de polémiquer ou de faire de la politique politicienne, je le dis parce que j'y crois et que Bolbec a déjà souffert depuis déjà, ...bien trop longtemps. Il est en effet temps d'apprendre à pêcher plutôt que de tendre la main pour obtenir du poisson, même si je comprends aisément que cela ait pu donner un sens à la vie de certains.

J'espère profondément que cette époque est révolue.

Si j'étais professeur et si je devais noter ce budget je dirai donc : Des efforts sont réalisés mais c'est insuffisant et vous devez mieux faire.

Mais, je ne suis pas votre professeur, en tant qu'élu de l'opposition, je ne voterai donc, ni contre, ni pour.

Je vous remercie de m'avoir écouté, j'ai été un peu long mais le vote du budget est un moment clé de la vie municipale, car il découle des arbitrages politiques et j'avais envie d'appuyer sur le fait qu'un chemin n'est pas toujours tracé, que bien des itinéraires sont possibles, et que l'important c'est d'arriver à bon port.

Qu'enfin Bolbec se développe, que cette ville soit une terre d'innovations et de perspectives» !

Monsieur Christophe DORÉ lui répond que s'il avait pris les dernières données de l'INSEE, Bolbec est l'une des seules villes de l'Agglomération à avoir augmenté ses habitants.

Il rappelle que sur 10 ans, la Communauté d'Agglomération investira 27 millions d'euros. Sur la problématique des inondations, il y aura un investissement de 6 millions d'euros et 2,7 millions d'euros sur la médiathèque ce qui montre l'engagement de celle-ci pour notre ville.

En ce qui concerne la position fiscale, certes la baisse n'est que d'1,3% mais cela montre le travail commencé par l'ancienne mandature, travail qui va être poursuivi.

Aujourd'hui un travail est mené autour du logement. Plusieurs promoteurs s'intéressent à la ville pour divers projets. Plus il y aura de logements, plus il y aura des habitants et cela contribuera à réaliser une baisse fiscale. Il faut donc laisser le temps à ces projets de voir le jour pour constater une baisse fiscale. Il précise qu'un schéma directeur qui sera financé à 80% par l'État commence à être inscrit.

Il faut aller trouver les financements qui permettront de construire ce schéma directeur. Il y a l'attribution compensatrice, le FPIC au niveau de l'Agglo et la dotation de solidarité. Pour lui, ce budget est réaliste, offensif, sur lequel la ville doit continuer d'acter. L'argent qui a pu être économisé par rapport à la COVID-19 va être remis dans le fonctionnement, c'est la logique de l'écriture comptable publique qui est différente de l'écriture comptable privée.

La semaine prochaine, une rencontre avec l'Établissement Public Foncier de Normandie est prévue pour discuter de la problématique de la fonderie du Val Ricard par rapport à la dépollution du terrain. Un Rendez-vous avec le propriétaire du terrain mitoyen a eu lieu pour étudier s'il était possible d'acquérir cet ensemble afin de créer du logement de qualité tel qu'il nous l'est demandé par les Bolbécais et ceux qui souhaitent y venir.

Monsieur Xavier DARROUZET remarque que ces projets ne sont pas inscrits dans le budget.

Monsieur Dominique METOT répond à Monsieur Xavier DARROUZET et intervient en ces termes :

« Tout d'abord, concernant le budget de fonctionnement, il n'y a pas d'emprunt. Ceci est interdit en France. Si un travail n'était pas effectué pour trouver des dotations, le budget de la Ville aujourd'hui serait de 5,2 millions d'euros. Heureusement que la Ville a le soutien de Co-financeurs ou d'investisseurs.

Si je suis arrivé en retard aujourd'hui, c'est parce que j'étais en visio avec le Département pour une nouvelle aire de co-voiturage sur les hauteurs de Bolbec.

L'ensemble de ces éléments montre bien qu'il va y avoir un peu plus de 7 millions d'euros d'investissement sur le budget, ce qui à mes yeux est non négligeable.

J'ai du mal à entendre que l'Agglo n'investit pas sur le territoire. Je rappellerai qu'en 2019 le premier hôtel d'entreprises a été créé sur Bolbec, a vu le jour sur la zone intercommunale de Bolbec/St Jean de la Neuville et a été financé entièrement par Caux Seine Agglo.

Lorsque l'on travaille dans une intercommunalité, on le fait dans une certaine solidarité. Quand on a de l'argent, on n'a pas forcément envie de le donner à ceux qui en ont moins.

La Dotation de Solidarité Communautaire mise en place en 2018 est de 700 000€. C'est 174 000€ jusqu'à présent pour la ville de Bolbec alors qu'à contrario, cette solidarité pour Port-Jérôme-sur-Seine n'est que de 20 000€.

Cette solidarité commence à se mettre en place petit à petit, mais ce n'est pas une chose simple ».

Monsieur François BOMBEREAU estime qu'il faut se féliciter de ce débat, c'est tout simplement la démocratie. Ce qu'il retient de la remarque de Monsieur Xavier DARROUZET c'est le manque d'ambition. Il rappelle que la part d'investissement propre qui sera vue plus tard dans l'ordre du jour, il est prévu 3,5 millions d'euros. C'est 500 000€ de plus que l'an passé. La volonté et l'engagement de l'équipe majoritaire est de continuer dans cette voie, pour avancer sur l'objectif de la mandature actuelle sur 6 années.

Monsieur Johnny ALEXANDRE fait la déclaration suivante :

« En 2016, BOLBEC subit la plus forte hausse d'impôts de toute la Seine Maritime sur la 2^{ème} mandature de l'ex-Maire de Bolbec. 400 logements ont été construits pour une perte de 300 habitants, avec évidemment, du bétonnage supplémentaire sur les hauteurs de la ville.

Le seuil de pauvreté national est de 15 % et à Bolbec, il est de 23 % ! Nous avons 28 % de logements publics avec un parc social de 47 % !

Le taux de chômage en France s'établit à 9 % environ et à Bolbec il est de 24 % !

Il est donc urgent de faire revenir de la classe moyenne dans notre ville pour une meilleure consommation et attractivité.

Concernant le produit fiscal, il a largement augmenté depuis 2016, de 1 % chaque année.

Si nous ciblons la baisse de 1,3 % en 2020, cela semble bien plus complexe qu'il n'y paraît, ce n'est pas une renonciation que la ville pouvait percevoir,

D'abord sur la prétendue baisse de la taxe foncière, il faut être précis :

La diminution affichée de 1,3 ne concerne pas le taux que la ville applique à ses contribuables aujourd'hui, mais le taux, qu'elle pourrait potentiellement appliquer à ses contribuables en 2021 en additionnant le taux communal + le taux départemental 2020. L'effort consenti n'est donc pas le même et il est donc judicieux de ne pas travestir la réalité.

Sur le produit, vous soulignez qu'il diminue de 1 100 000 euros mais il faut rappeler que vous avez une compensation de 1 060 000 euros, donc cela compense.

Les recettes fiscales ne diminuent pas, c'est largement insuffisant pour compenser l'augmentation des bases.

Pour conclure, cette très légère baisse sera invisible pour les Bolbécais, et ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Le groupe « L'Avenir pour Bolbec » va donc voter POUR mais ce n'est pas suffisant ! »

Délibération :

Le Budget Primitif, soumis ce jour au vote du Conseil Municipal, a été bâti à partir de données fiscales figurant sur l'état **1259 COM**. Cet état transmis le 30 mars dernier a été revu en profondeur tenant compte d'une part de la réforme de la Taxe d'habitation sur les résidences principales prévue dans les lois de finances 2018 et suivantes, et d'autre part de la réforme de la méthode de taxation foncière des locaux industriels, l'une des mesures du plan de relance mise en œuvre par le gouvernement en 2020 pour une application en 2021.

Pour rappel, le Conseil Municipal ne vote plus le taux de la taxe d'habitation depuis l'exercice 2020.

A compter de l'exercice 2021, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales influe sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui doit être voté le Conseil Municipal au titre de cette taxe de la manière suivante : le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties relatif à l'année 2021 est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune.

C'est dans ces conditions, qu'il a été décidé de soumettre au Conseil Municipal le vote des taux.

COMPENSATIONS FISCALES 2021 :

Elles enregistreraient une augmentation globale de **1 069 216 €**, conséquence des réformes précédemment énumérées.

Allocations compensatrices	2020	2021	Evolution
Taxe d'Habitation (cpte 74835)	243 557 €	-	-243 557 €
Taxes Foncières (cpte 74834)	17 028 €	18 876 €	+1 848 €
Taxes Foncières – Locaux industriels	-	1 310 925 €	+1 310 925 €
TOTAL	260 585 €	1 329 801 €	+1 069 216 €

Autres Dotations	2020	2021	Evolution
F.N.G.I.R. (cpte 73221)	191 214 €	191 214 €	0,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (cpte 748313)	85 500 €	85 500 €	0,00 €
TOTAL	276 714 €	276 714 €	0,00 €

BASES DE LA FISCALITE

Taxes (nature 73111)	Bases 2020 (État 1288M)	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Différence	
			Montant	%
Habitation (Résidences principales)	7 925 268	-	-7 925 268	-100 %
Habitation (Résidences secondaires et logements vacants)	357 995	526 488	+168 493	+47,1 %
Foncier Bâti	12 649 871	10 473 000	-2 176 871	-17,2 %
Foncier Non Bâti	85 150	86 600	+1 450	+1,7 %

Il est proposé de voter une variation différenciée par rapport à 2020 des taux de la fiscalité à savoir, une reconduction du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et une diminution de 1,3 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

TAXES	TAUX 2020	TAUX DE REFERENCE 2021	TAUX 2021
Habitation (Résidences secondaires et logements vacants)	15,50 % *		
Foncier Bâti	33,82 %	59,18 % **	58,41 %
Foncier Non Bâti	52,79 %	52,79 %	52,79 %

*Taux figé depuis 2019

**Taux communal 2020 + Taux départemental 2020 de la TFPB (33,82 % + 25,36 %)

En appliquant aux bases les taux ainsi déterminés, le produit des 3 taxes serait ainsi de :

TAXES	Produit fiscal 2020	Produit fiscal estimé 2021	Evolution	
			En montant	En %
Habitation (Résidences principales)	1 228 417 €	-	-1 228 417 €	-100 %
Habitation (Résidences secondaires et logements vacants)	55 489 €	81 606 €	+26 117 €	+47,1%
Foncier Bâti	4 284 090 €	6 117 279 €	1 833 189 €	42,8 %
Foncier Non Bâti	44 951 €	45 716 €	+ 765 €	+1,7 %
TOTAL	5 612 947 €	6 244 601 €	+ 631 654 €	+11,3 %

Cependant, le nouveau taux de référence 2021 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties entraîne une surcompensation du produit de la TFPB dont le législateur a prévu sa neutralisation par l'application d'un coefficient correcteur qui a été fixé à **0.766947** pour la Commune de Bolbec.

Ce coefficient correcteur s'applique sur le produit de référence de la taxe sur les propriétés bâties (**6 197 921 €**) ainsi qu'à l'allocation compensatrice suite à la réforme de la méthode de taxation foncière des locaux industriels (**1 310 925 €**). Le produit fiscal de la taxe foncière sur les propriétés bâties se trouvera donc diminué de **1 749 959 €**.

D'où le produit prévisionnel de la fiscalité directe locale :

TAXES	Produit fiscal 2020	Produit fiscal estimé 2021	Evolution	
			En montant	En %
Habitation (Résidences principales)	1 228 417 €	-	-1 228 417 €	-100 %
Habitation (Résidences secondaires et logements vacants)	55 489 €	81 606 €	+26 117 €	+47,1%
Foncier Bâti	4 284 090 €	4 367 320 €	+83 230 €	+1,9 %
Foncier Non Bâti	44 951 €	45 716 €	+ 765 €	+1,7 %
TOTAL	5 612 947 €	4 494 642 €	-1 118 305 €	-19,9 %

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

1°/ de fixer les taux des taxes foncières pour l'année 2021 à :

TAXES	TAUX 2021
Foncier Bâti	58,41 %
Foncier Non Bâti	52,79 %

2°/ d'arrêter le montant du produit des taxes foncières à **4 494 642 €**.

DELIBERATION ADOPTEE PAR

POUR : 31 (élus de la majorité et de la minorité)

ABSTENTION : 1 (M. DARROUZET, élu de la minorité)



- FIN 2021/6 - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Il intervient en ces termes :

« Il est normal que vos interventions soient notées mais il faudrait songer à les modifier en fonction du déroulement de la séance ».

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait la déclaration suivante :

« Comme nous l'avons souligné lors du dernier conseil municipal, concernant le rapport d'orientations budgétaires 2021, une inflexion dans la politique financière de la ville se dessine. Je le répète aujourd'hui, nous nous en félicitons.

- La volonté de faire baisser les taux très élevés sur Bolbec par une première diminution de 0.77 point sur le foncier bâti est une initiative salubre, surtout si cette baisse se poursuit dans le temps comme il nous est dit par la majorité.

Nous aurions souhaité une baisse plus notable, mais il est vrai que la visibilité des comptes publics pour les prochaines années est complexe à cerner du fait de la pandémie et aussi de la participation de l'Etat qui s'effiloche au fur et à mesure. La prudence est donc de mise pour cette année. Dont acte.

- Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement, les sujets de dépenses sont tout-à-fait souhaitables et recueillent notre approbation en général. Quelques remarques cependant : l'achèvement du Pôle social, enfin pour cette année, qui aura été affaire mal menée de bout en bout. Je ne m'y attarde pas plus, dans la mesure où même au sein de la majorité, certains en conviennent.

- L'extension de la vidéosurveillance ne doit pas être un prétexte à diminuer la présence physique de personnel par la suppression de gardiens de bâtiments municipaux par exemple. Ce personnel est très utile pour prévenir en direct les petites incivilités ou les conflits naissants entre usagers des lieux publics.

- Pour le reste, nous nous félicitons des budgets alloués à la préservation du patrimoine (temple, chapelle Sainte-Anne) ou encore les financements de structures sportives (BMX, mur d'escalade).

- Hors PPI, la rénovation des bâtiments municipaux que l'on espère pour l'avenir économe en consommation d'énergie est dans l'ordre normal des choses. Dans ce domaine, nous encourageons rapidement la majorité à statuer sur un certain nombre de biens municipaux laissés en l'état depuis de nombreuses années, qui se sont dégradés et qui coûtent au contribuable sans apporter de contreparties.

- Soit, il y a un intérêt à investir pour en faire quelque chose pour un meilleur service pour les Bolbécais, soit il est nécessaire dans un avenir proche de s'en défaire pour faciliter par exemple la construction de logements. Il y a là des réductions sur les charges pesant sur la ville, propice à la poursuite de la réduction des impôts.

- Cela m'amène à dire quelques mots sur le sujet du logement. Il n'est pas fait état dans ce budget justement de la politique sur le logement que la majorité entend mener dans ce domaine. Il nous a été remonté lors de la dernière commission des finances que certaines études étaient en cours et qu'il était trop tôt pour en dire d'avantage. Nous attendons donc de votre part, dès que possible, la communication sur cette politique de construction et aussi de rénovation de l'habitat dégradé sur notre ville.

- Je ne développerai pas davantage sur l'ensemble de la politique financière que la majorité entend mener, l'ayant déjà fait lors du dernier conseil municipal avec la déclaration sur le Rapport d'Orientation Budgétaire. Il reste quelques points à éclaircir du fait des problématiques évoquées plus haut, ainsi que les changements récents dans la majorité en premier lieu en la personne de Monsieur le Maire qui n'ont pas permis d'y remédier avant cette date. Les prochains mois seront donc propices, c'est ce que nous espérons, à affiner votre politique et ensuite à nous en faire part. Il est également à noter la venue d'un nouveau directeur financier auquel nous souhaitons la bienvenue et toute la réussite dans sa tâche.

- D'une manière générale, le changement de cap est notable dans la politique financière de la ville et, malgré quelques réserves et inconnues, nous ne voterons pas contre ce budget primitif 2021. En nous abstenant, nous vous encourageons par les actes à valider vos paroles ».

Monsieur Christophe DORÉ répond à Monsieur Jean-Marc ORAIN que la mise en place de logement pour le gardiennage des sites est interdit, comme l'avait stipulé le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Il précise que les services sont toujours en attente d'un retour de la Préfecture pour l'installation de la vidéo-surveillance.

En ce qui concerne les bâtiments publics, un schéma directeur est en train d'être mis en place par le biais du NDIE. Puis avec l'ACTÉE 2, de l'Agglomération sur la rénovation des bâtiments publics. Le plan de relance devrait nous aider aussi à trouver des financements.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

« Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais répondre à M. l'ancien maire, sans aucune idée de polémiquer. Quand il parle des ATSEM dans les écoles, je voudrais juste lui rappeler que nous nous étions fait l'écho ici même de leurs conditions de travail quand par exemple, on leur coupe le chauffage au début des vacances scolaires (jours où elles travaillent) et qu'elles sont obligées de travailler en portant leurs manteaux à cause du froid, notamment durant les vacances de décembre ou de février. Par ailleurs, nous n'oublions pas non plus qu'il a été le seul maire de Bolbec, à ma connaissance, à avoir fermé une école à Bolbec, l'école Elisabeth. Et comme l'a dit Victor Hugo : Quand on ferme une école, on ouvre une prison.

Nous n'allons pas refaire le débat d'orientation budgétaire, nous l'avons déjà eu et nous avons eu l'occasion de mettre l'accent sur ce qui nous posait problème. Je reprends à mon compte tout ce que mes collègues viennent de dire.

M. Bombereau, vous avez beaucoup parlé d'attractivité pour notre ville.

M. le Maire, vous avez dit qu'un certain nombre de gens s'intéressaient à notre ville et c'est heureux. C'est, en effet, à cela que nous devons tous œuvrer.

Il est vrai, comme l'a dit Xavier Darrouzet, que l'Etat se désengage et nous l'avons assez répété.

Nous ne devons pas nous enorgueillir de la hausse de la DSU car c'est plutôt un mauvais signe pour notre ville. Moi, je préférerais qu'elle soit très basse, cela voudrait dire que nous sommes capables de percevoir des revenus par ailleurs, tels que des produits fiscaux plus élevés.

Dans le budget tel que vous nous le présentez, je vois trois handicaps majeurs en ce qui concerne cette attractivité.

Le premier handicap est, en effet, le manque d'ambition dans la baisse des impôts. Vous avez effectivement entamé une baisse d'impôts de 0,77% sur le foncier bâti. Je pense aussi que vous auriez pu aller un peu plus loin dans ce domaine. M. le maire, vous reprochez à M. Alexandre de revenir à 2015. Mais moi, je veux y revenir, au contraire ! Pourquoi ? Parce que la majorité de l'époque, la même que celle que vous menez aujourd'hui, a décidé d'augmenter les impôts alors qu'elle s'était engagée à ne pas le faire. En outre, elle a choisi de faire peser la pression fiscale sur les Bolbécais, qui en avait déjà beaucoup subie, alors même que les taux bancaires n'avaient jamais été aussi bas.

Par ailleurs, et je vous avais fait la remarque lors du débat d'orientation budgétaire, au sujet de l'injustice qui existe au sein de notre communauté d'agglomération relative à la disparité entre les taux : nous souffrons de taux trop élevés. Pour s'installer dans une ville comme la nôtre, la première question que se posent les gens avant de venir chez nous, c'est justement ce taux : s'il est trop élevé (et c'est le cas), ils vont s'installer ailleurs. Notre Interco, c'est un peu comme l'Europe : les gens préfèrent aller s'installer en Irlande, où les taux sont plus bas, plutôt qu'à Paris. Compte tenu de ce qui se passe en ce moment dans ce pays, je parle ici de la République d'Irlande et non pas de l'Irlande du nord !

Mais soyons honnêtes et reconnaissons qu'il y a un mieux, ne serait-ce que du point de vue de la manière : vous reconnaissez les erreurs qui ont été commises et les rétablissez. Ai-je besoin de parler du Pôle social qui nous coûte beaucoup d'argent et de la médiathèque, dont je redis ici à quel point sa localisation a été mal choisie.

Je n'irai pas jusqu'à dire que la conjoncture est favorable (elle ne l'est pas !) mais tout de même, et comme vous l'avez dit, la crise sanitaire nous a permis au moins de faire quelques économies. Pour procéder à cette baisse des impôts, vous avez donc eu un apport inattendu de plus ou moins 900 000 euros. Desquels 900 000 euros, vous avez choisi de consacrer 10% à la baisse des impôts, de rendre cet argent aux Bolbécais, et c'est une bonne chose. En outre, l'augmentation du produit fiscal aurait pu permettre également une plus grande baisse. Mais comme mes collègues l'ont déploré, je regrette, moi aussi, que vous n'ayez pas décidé d'aller plus loin. J'aurais voulu dans ce domaine aussi que vous ayez eu les coudées plus franches.

Mais, nous notons ce début prometteur pour les Bolbécaises et les Bolbécais.

Le deuxième, le manque d'ambition également dans la réhabilitation des bâtiments communaux et du logement. Vous nous parlez de constructions à venir sans nous en dire davantage. Cependant, je me réjouis de voir deux bâtiments, qui font partie de notre patrimoine réhabilités, je veux parler de la CHAPELLE SAINTE-ANNE qui a été trop longtemps laissée presque à l'abandon et le TEMPLE PROTESTANT pour lequel vous avez prévu un investissement de 150 000 euros, et je m'en réjouis.

Et enfin, le personnel :

Mais vous connaissez bien ma plus grande inquiétude et j'ai eu l'occasion d'en parler très largement lors du dernier conseil municipal consacré au débat d'orientation budgétaire.

Quel paradoxe, Monsieur François Bombereau : vous voulez élargir les bases, en faisant venir de nouveaux Bolbécais (ce dont nous nous réjouissons tous !) mais en même temps, vous voulez supprimer les charges de fonctionnement liées au personnel à raison de 2% par an !

Quand on réduit la masse salariale, on réduit automatiquement l'offre de services publics : c'est automatique ! C'est une vérité générale aussi vraie que 2 + 2 font 4 ! Mais ce n'est pas à vous qui êtes expert-comptable dans le civil, que je vais l'apprendre !

Parce que je considère qu'il va dans le bon sens, je ne voterai pas contre ce budget. Je m'abstiendrai ».

Monsieur Christophe DORÉ remercie Monsieur Rachid CHEBLI d'avoir fait part dans sa déclaration que lorsque qu'il faisait partie de l'équipe majoritaire en place rien n'a été fait pour la chapelle Sainte Anne.

Il rappelle que le niveau de logement social est de 27%, et qu'un travail est réalisé en partenariat avec les bailleurs sociaux et Madame Marie-Jeanne DEMOL. Aujourd'hui, un objectif se met place sur le logement privé, par le biais du permis de louer.

Actuellement, la ville est exposée à une problématique de plusieurs logements insalubres, pour lesquels aucune action ne peut être menée par la ville, du fait qu'il y a un propriétaire.

Monsieur Dominique METOT informe Monsieur Johnny ALEXANDRE qu'il peut aller rencontrer le Maire de OUISTREHAM qui vient d'augmenter les impôts de 28%, ce qui va apporter au budget de cette ville 2,5 millions d'euros.

Lorsque Bolbec a augmenté le foncier et la taxe d'habitation, il a été fait en sorte que les personnes avec des charges de famille aient un taux plutôt à la baisse. Lorsque l'on compare, il faut comparer ce qui est réel. Si l'on regarde les communes autour de nous, notamment Duclair mais aussi le Trait, le taux d'imposition est supérieur à celui de Bolbec et il y en a d'autres. Certes, il y a du travail à faire, si la commune a signé 2 OPAH, dont une avec la Mairie de Lillebonne, il est évident qu'à ce niveau il y a des problématiques, mais nous sommes dans une ville ancienne.

Pour certaines personnes qui prônent la plus grande solidarité au niveau de l'Agglo, il rappelle qu'aujourd'hui il y a des lois qui encadrent leur fonctionnement. Il y a 3 communes dont l'Attribution de Compensation pourrait baisser de 5% à condition que leur Conseil Municipal vote la baisse de celle-ci. Lorsqu'il a été dit à certaines communes que 450 000€ pourraient être redistribués, leur réponse donnée était qu'ils n'ont pas les moyens de s'en priver. A l'heure actuelle, certains perçoivent 1 400€ par habitant, d'autres 1 100€. Il rappelle que lorsque l'on parle de taux, il faut aussi travailler sur les bases, or ce sont les impôts qui les maîtrisent.

Il se félicite encore une fois d'avoir fermé l'école Élisabeth, car étant située sur un quartier où une 2^{ème} école se trouvait à 200 m, dans laquelle plusieurs classes allaient fermer, il fallait réagir. Les conditions de travail dans nos écoles font que très peu d'instituteurs partent de Bolbec. La majorité municipale a construit l'école Victor Hugo mais aussi l'école Hatinguais.

Monsieur Xavier DARROUZET revient sur le fait d'avoir parlé en amont du plan Marshall. Certes, la ville n'a pas la planche à billet pour fabriquer des dollars, mais elle a quand même des dollars venant d'EXXON, très peu mais il y a en a encore. Lorsqu'il dit que Port Jérôme-sur-Seine a les moyens, c'est qu'aujourd'hui ils investissent dans une médiathèque et dans un espace Desgenétais. Il ne dit pas que cela ne sert à rien, juste que cela n'est peut-être pas le plus important aujourd'hui. A son sens, il aurait fallu privilégier le logement, même si une partie est prévue à l'espace Desgenétais. Il reconnaît que d'aller chercher des fonds est difficile, mais si l'on va voir quelqu'un en lui demandant de l'argent sans lui présenter un projet viable et durable, où tout le monde y gagnera quelque chose, c'est sûr que cela n'intéressera pas grand monde. Il ne voit pas où sera le retour sur investissement pour l'Agglomération sur ces 2 projets.

Il précise à Monsieur Dominique METOT que lors de sa prise de parole en amont, il n'a pas dit qu'il fallait emprunter pour boucher le trou des budgets de fonctionnement, mais le contraire. C'est justement pour cela que l'État a arrêté d'emprunter pour les Collectivités Locales qui ne savent pas tenir leurs dépenses. C'est Monsieur François HOLLANDE qui l'a fait lorsqu'il était élu, en baissant les Dotations Globales de Fonctionnement. Pour lui, les Élus des Collectivités Locales doivent travailler pour faire mieux avec moins.

Monsieur Gaëtan RENAULT demande s'il n'est pas de la responsabilité de la Mairie de mettre en place des arrêtés de périls sur les maisons délabrées de la Commune.

Il revient sur la réforme de la taxe d'habitation qui n'aura pas d'impact sur le produit global de la Commune et demande si les 900 000 € d'économies réalisées cette année, ne peuvent pas venir au profit des Bolbécais, en appliquant une diminution plus importante sur les impôts fonciers.

Il s'interroge sur le fait de comparer des budgets primitifs avec des budgets primitifs. Pour lui, il serait plus judicieux de comparer un budget primitif avec un compte administratif pour comparer le réel. En regardant le budget primitif de 2020 et celui de 2021, on constate une baisse de 1,6%, mais en prenant le compte administratif, on constate une hausse prévisionnelle de 6%, par rapport au réel 2020.

Monsieur François BOMBEREAU lui répond que l'endettement de la ville est d'1,5 millions d'euros et qu'il est prévu un emprunt d'équilibre d'1,7 millions d'euros. Pour lui, ce budget est donc équilibré. Il amorce une baisse d'impôt, il maintient un niveau d'investissement important qui passe de 3 millions d'euros à 3,5 millions d'euros, ainsi qu'une maîtrise de l'endettement.

Monsieur Christophe DORÉ rappelle à Monsieur Gaëtan RENAULT qu'une comptabilité publique n'est pas la même chose qu'une comptabilité privée.

Monsieur Jean-Marc ORAIN souligne que si le projet prévu sur le site Desgenétais respecte vraiment la présentation, c'est un projet qui est très favorable dans plusieurs domaines pour notre ville. Pour lui, c'est le projet phare de la décennie qui vient.

Monsieur Christophe DORÉ le remercie pour son soutien.

Monsieur Xavier DARROUZET revient sur le fait que dans notre ville, les habitants payent plus d'impôts que dans les villes comme Lillebonne ou encore Port-Jérôme-sur-Seine, qui pourtant offrent les mêmes services qu'à Bolbec. Pour lui sur un territoire cela doit être équitable, il doit y avoir les mêmes règles financières et d'impositions.

Délibération :

1 – Introduction

Le projet de budget 2021 vous est présenté avec la reprise du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2020. Il s'inscrit dans la stratégie financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire.

Il a été élaboré en tenant compte de l'ajustement des crédits inhérents à la période de crise sanitaire actuelle, des montants notifiés des dotations de l'État, ainsi que des orientations financières présentées lors du débat d'orientation budgétaire :

- Diminution de la pression fiscale de 1,3 % sur la taxe sur les propriétés bâties,
- Maîtrise de l'endettement,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Un Plan d'Investissement adapté aux ressources dégagées à ce budget

Le budget global avec les restes à réaliser s'élève à **24 805 381,73 €**

- Fonctionnement : **17 080 560,71 €**
- Investissement : **7 724 821,02 €**

Séance du 14 Avril 2021

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du C.G.C.T. relatifs aux budgets et comptes. C'est ainsi qu'à partir du compte administratif de l'exercice 2016, une présentation synthétique des informations financières présentée au Conseil Municipal est jointe à la présente délibération.

2 – Equilibre général

FUNCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Charges à caractère général	4 141 155,00	Atténuations de charges	55 000,00
	Charges de personnel	7 977 017,00	Produits des services	483 483,00
	Atténuations de produits	17 000,00	Impôts et taxes	11 838 869,00
	Autres charges de gestion	1 998 367,00	Dotations, subventions...	3 689 056,00
	Charges financières	203 825,54	Autres produits de gestion	107 430,00
	Charges Exceptionnelles	45 862,00	Produits financiers	4 800,00
			Produits exceptionnels	32 790,00
	Dépenses Réelles	14 383 226,54	Recettes Réelles	16 211 428,00
	Amortissement	753 166,00	Amortissement des subventions	1 200,00
Autofinancement	1 944 168,17	Résultat fonction. 2020 reporté	867 932,71	
Total Dépenses	17 080 560,71	Total Recettes	17 080 560,71	
INVESTISSEMENT			Autofinancement	1 944 168,17
	Reversement partie Taxe aménagt	10 500,00	Amortissement	753 166,00
	Amortissement des emprunts	1 568 000,00	Avance forfaitaire sur travaux	30 000,00
	Cautions sur logement	1 100,00	FCTVA + Taxe aménagement	490 000,00
	Immobilisations incorporelles	109 702,00	Subventions	81 854,00
	Subventions d'équipement versées	50 000,00	Amendes de police	50 000,00
	Immobilisations corporelles	1 246 284,00	Cautions sur logement	1 100,00
	Immobilisations en cours	2 022 400,00	Produits des cessions	12 862,00
	Opérations pour compte de tiers	200 000,00	Opérations pour compte de tiers	200 000,00
			Excédents de fonct.capitalisés	1 581 669,74 €
	Crédits reportés	1 616 244,87	Crédits reportés	903 965,28
	Dépenses Réelles	6 824 230,87	Recettes + autofinancement	6 048 785,19
	Amortissements des subventions	1 200,00	Emprunts d'équilibre	1 676 035,83
Avance forfaitaire sur travaux	30 000,00			
Déficit d'investissement reporté	869 390,15			
Total Dépenses	7 724 821,02	Total Recettes	7 724 821,02	
TOTAL DES DEPENSES	24 805 381,73	TOTAL DES RECETTES	24 805 381,73	

3 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration municipale, centre de loisirs, accueils périscolaires, entrées aux spectacles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, les prévisions des recettes réelles de fonctionnement diminuent globalement de **1,41 %** par rapport au BP 2020.

Comparaison de BP à BP

Masse en €	2020	2021	Evolution
Atténuations de charges	55 000,00	55 000,00	-
Produits des services	527 784,00	483 483,00	-8,4 %
Impôts et taxes	12 928 832,00	11 838 869,00	-8,4 %
Dotations, participations	2 823 718,00	3 689 056,00	+30,6 %
Autres produits de gestion courante	72 450,00	107 430,00	+48,3 %
Produits financiers	4 800,00	4 800,00	-
S/Total hors produits except.	16 412 584,00	16 178 638,00	-1,42 %
Produits exceptionnels	30 060,00	32 790,00	+9,1 %
Total Fonctionnement	16 442 644,00 €	16 211 428,00 €	-1,41 %

Décomposition des recettes en provenance de l'Etat : 3 166 066 €

Recettes de l'Etat	BP 2020	BP 2021	Evolution BP/BP
7411 - DGF	1 025 034	978 081	-4,6 %
74123 - DSU	815 318	848 184	+4,0 %
744 - FCTVA	20 000	10 000	-50,0 %
74834-35 Allocations compensatrices	255 949	1 329 801	+419,6 %
TOTAUX	2 116 301 €	3 166 066 €	+49,6 %

Les allocations compensatrices sont constituées par les dotations versées par l'Etat pour atténuer l'effet de certaines décisions en matière fiscale sur les finances des collectivités (exonérations de Foncier bâti ou non bâti).

4 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Comme défini lors du débat d'orientation budgétaire, une diminution des dépenses de fonctionnement a été opérée.

Masse en €	BP 2020	BP 2021	Evolution
Charges à caractère général	4 283 493,53	4 141 155,00	-3,3 %
Charges de personnel	8 105 170,00	7 977 017,00	-1,6 %
Atténuations de produits	9 500,00	17 000,00	+78,9 %
Autres charges de gestion courante	1 912 161,00	1 998 367,00	+4,5 %
Charges financières	272 874,47	203 825,54	-25,3 %
S/Total hors charges except.	14 583 199,00 €	14 337 364,54 €	-1,69 %
Charges exceptionnelles	31 135,00	45 862,00	+47,3 %
Total Fonctionnement	14 614 334,00 €	14 383 226,54 €	-1,58 %

5 – Recettes d'investissement

La structure du financement des investissements au BP 2021 est la suivante :

- un autofinancement de : **1 944 168,17 €**
- le FCTVA estimé à : **450 000,00 €**
- amendes de police à hauteur de : **50 000,00 €**
- une subvention du Département à hauteur de : **81 854,00 €**
- un emprunt d'équilibre de : **1 676 035,83 €**
- l'encaissement de cautions à hauteur de : **1 100,00 €**
- Remboursement compte de tiers : **200 000,00 €**
- excédent de fonctionnement capitalisé : **1 581 669,74 €**
- Produit des cessions d'immobilisations : **12 862,00 €**
- Produit de la taxe d'aménagement : **40 000,00 €**
- Les crédits reportés 2020 : **903 965,28 €**

Les mouvements d'ordre :

- une dotation aux amortissements de : **753 166,00 €**,
- Remboursement avance forfaitaire de : **30 000,00 €**

Chapitre de vote	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	2 071 669,74
13	Subventions d'investissement (dont amendes de police)	131 854,00

Séance du 14 Avril 2021

16	Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	1 677 135,83
024	Produit des cessions d'immobilisations	12 862,00
45	Opérations pour compte de tiers	200 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 944 168,17
040	Mouvements d'ordre entre section (Amortissements)	753 166,00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section (avance forfaitaire)	30 000,00
	Crédits reportés 2020	903 965,28
	TOTAL	7 724 821,02 €

6 - Dépenses d'investissement

Dans cette section sont inscrites toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit des constructions nouvelles. On y trouve également le remboursement du capital de la dette et des cautions, les subventions versées aux particuliers dans le cadre de l'OPAH RU.

Les dépenses réelles en section d'investissement s'élèvent à **6 824 230,87 €** :

Dépenses	Crédits
PPI	1 605 100,00 €
Hors PPI	655 100,00 €
Crédits annuels	591 000,00 €
Achats	577 186,00 €
Reversement part TA à la CVS	10 500,00 €
Amortissement des emprunts	1 568 000,00 €
Cautions sur logements	1 100,00 €
Travaux pour compte de tiers	200 000,00 €
Crédits reportés	1 616 244,87 €

Les dépenses d'ordre en section d'investissement s'élèvent à **31 200,00 €**

Dépenses	Crédits
Avance forfaitaire	30 000,00 €
Amortissement des subventions	1 200,00 €

Le déficit d'investissement 2020 reporté qui s'élève à **869 390,15 €**

Séance du 14 Avril 2021

PPI : 1 605 100,00 €

- Démolition et reconstruction du bâtiment administratif au centre de loisirs,
- Construction d'un mur bloc escalade à l'Espace Tabarly,
- Construction d'un local de stockage aux services techniques,
- OPAH RU,
- Achèvement du pôle social et administratif,
- Travaux de préservation sur la chapelle Sainte-Anne,
- Travaux de préservation sur le temple,
- Extension de la vidéosurveillance,
- Etude pour la création d'une piste BMX,

Hors PPI : 655 100,00 €

- Rénovation des bâtiments municipaux dont les écoles avec notamment les toitures de l'école Jules Ferry, et de l'école Pierre Corneille,
- Rénovation des équipements sportifs, salles et terrains,
- Fourniture et pose de columbariums,
- Fournitures et pose de défibrillateurs,
- Démolition des garages ZAC mairie,

Crédits annuels : 591 000,00 €

- Frais d'études, de géomètre,...
- Marchés divers de rénovation (revêtements de sols, peinture,...),
- Marché Chauffage,
- Remise à niveau de bornes incendie,
- Travaux d'abattage et de plantation d'arbres,
- Travaux imprévus marnières et cavités,
- Grosse réparation de toiture,
- Aménagement des accès aux personnes à mobilité réduite, bâtiments et espaces publics,
- Travaux de voirie,
- Travaux d'éclairage public,
- Installation de mobilier urbain,...

Achats : 577 186,00 €

- Renouvellement de matériel informatique, installation de bornes wifi, mise à jour du logiciel courrier, et acquisition de matériels informatiques pour les écoles,
- Acquisition d'une balayeuse, de matériels divers et outillages pour les ateliers municipaux,
- Acquisition d'œuvre d'art de mobilier et matériel spécifique pour la culture, les structures sportifs, le centre de loisirs, la restauration municipale et les offices.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2021 – budget principal de la Ville.

DELIBERATION ADOPTEE PAR

POUR : 25 (élus de la majorité),

CONTRE : 3 (MM. ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)

ABSTENTIONS : 4 (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la minorité)



- FIN 2021/7 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ANNEE 2021

Madame Marie-Jeanne DEMOL donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI demande à combien s'élevait la subvention l'année passée. Au vu de la situation actuelle, est-ce que le CCAS a aidé non seulement les personnes sans emplois, mais aussi celles qui ont un emploi mais des faibles revenus dus à la crise sanitaire ou qui ont perdu leur emploi à cause de celle-ci.

Madame Marie-Jeanne DEMOL lui répond que la subvention était de 720 000€ et que la commission étudie les dossiers chaque semaine.

Monsieur Christophe DORÉ lui rappelle que par le biais du CCAS, il y a eu la mise en place des chèques cadeau qui ont profité aux commerçants, mais aussi aux habitants en situation précaire. Ce n'est pas parce qu'il y a une baisse de la subvention, que le CCAS fait moins, bien au contraire. Il précise que toutes les personnes en situation précaire peuvent faire une demande au CCAS, qui est étudiée lors des commissions.

Délibération :

La Ville de Bolbec participe au financement du budget du CCAS.

Afin d'équilibrer ce budget, il est proposé d'inscrire la somme de **680 000 €** à la nature 657362 au Budget Primitif 2021 de la Ville de Bolbec.

Cette subvention sera versée par acomptes.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



- FIN 2021/8 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PRIVES

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

« Je vous avais posé la question concernant l'association ADALE au dernier conseil municipal. Je sais que vous avez rencontré les responsables, qu'il y a eu discussion. Nous avons même eu droit à la visite de France 3, pour dire l'importance de cette association Bolbécaise qui existe depuis fort longtemps et qui fait un travail auprès des enfants qui en ont grand besoin. Vous sembliez préoccupé de l'avenir de cette association en l'état. Qu'en est-il ? Avez-vous, comme nous l'avons entendu, ici ou là, l'intention d'intégrer cette association aux autres services de la ville ?

Nous venons d'apprendre que le directeur sportif quitte ses fonctions au sein de l'USB. C'est une nouvelle d'autant plus étonnante que le directeur a fait un formidable travail aussi bien au niveau des séniors que de l'école de football. Serait-il possible d'en savoir un peu sur cette séparation surprise ».

Monsieur Christophe DORÉ fait part qu'un travail en partenariat avec l'ADALE est mené sur leur situation précaire, et qu'un prochain rendez-vous sera planifié après les vacances d'avril.

Monsieur Philippe BEAUFILS répond à Monsieur Rachid CHEBLI que, comme toute association, l'USB se doit de prévenir le Maire lorsqu'il opère un changement comme c'est le cas, et que le club se doit d'avoir un breveté d'État pour respecter les règles.

Monsieur Xavier DARROUZET se réjouit que cette présidence soit prise par un habitant de Bolbec.

Il demande à Monsieur Ludovic HÉBERT pourquoi le Secours Catholique a une subvention de 5 000 € alors que les associations d'aides à la famille ont toutes à peu près 900 €.

Monsieur Ludovic HÉBERT lui répond que cela s'explique par le fait qu'actuellement, celui-ci est logé dans les locaux de la Ville. Ces locaux rencontrent des problèmes de vétusté. L'association a donc proposé de se rapprocher du Diocèse pour avoir un lieu qui appartient à ce dernier. D'une certaine façon, elle nous rend service, dans le sens où cela ne coûterait plus d'argent à la Commune. Cependant, pour occuper ce local, il y a des travaux à réaliser pour la remise en état. Au cours d'un échange, il a été demandé à la Ville de participer à la remise en état de ce local, d'où la subvention exceptionnelle de cette année, ainsi que l'année prochaine. Sachant qu'après cela, cela ne coûtera plus rien à la Commune.

Délibération :

Le vote du budget s'accompagne traditionnellement de la détermination des subventions allouées aux diverses associations et aux organismes privés que le Conseil Municipal souhaite aider financièrement.

Un état récapitulatif de ces subventions figure par ailleurs en annexe du document budgétaire.

La volonté de maîtriser les dépenses de la Commune et les conséquences de la crise sanitaire ont présidé cette année à l'élaboration budgétaire.

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire qui a obligé la grande majorité des associations à arrêter tout ou partie de leurs activités en 2020, un bilan de l'utilisation effective des subventions de fonctionnement versées l'année dernière conduit à proposer une diminution du montant de la subvention 2021 pour les associations en excédent de trésorerie.

A contrario, il est proposé d'augmenter la subvention de fonctionnement 2021 pour les associations à caractère social dont l'activité a été fortement impactée et mise à contribution pour aider les personnes en grande difficulté sociale et financière.

Enfin, trois associations (ADALE – LES PETITS PIEDS – MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE) vont percevoir une participation de la Caisse des Allocations Familiales qui était les années précédentes versée à la Ville. Il est proposé de diminuer leur subvention de fonctionnement 2021 d'autant.

Pour les autres associations, le montant des participations de la ville reste identique à 2020.

Les sommes dévolues par le Conseil Municipal ne seront débloquées que lorsque la collectivité sera en possession des documents nécessaires à l'exercice de son droit et à son obligation de contrôle.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste et le montant des subventions aux associations telles qu'elle figure dans l'annexe du Budget Primitif 2021.

En leur qualité de membres d'une association, les élus suivants ne prennent pas part au vote

M. LEPILLER
(Bolbec VTT Aventure)

M. VIARD
(AFM TELETHON, Semi-Marathon)

MM. BEAUFILS, HEDOU et DENOYERS
(Union Sportive de Bolbec)

M. LESUEUR
(Vie Libre)

Mme GERVAIS
(AFM TELETHON)

M. LAPERT
(Association sportive des Sapeurs-Pompiers)

Mme HOMBERT-DUPOIS
(Lune Bleue)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



- FIN 2021/9 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le comptable municipal n'a pu recouvrer certains titres de recette et demande à la Ville de Bolbec d'admettre ces sommes en non-valeur.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître, des écritures de prise en charge du comptable, les créances irrécouvrables. Elle ne modifie pas les droits de l'organisme public vers son débiteur ; en conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune sauf pour les créances éteintes suite à un jugement.

Liste n° 4813130233 du 13/01/2021 de **235,92 €**

Répartition :

- Restauration municipale 2019-2020 151,92 €
- Remboursement sinistre 2020 84,00 €

TOTAL 235,92 €

Pour les raisons suivantes : poursuites sans effet, restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, personne disparue...

Ces dépenses seront inscrites au compte 6541, créances admises en non-valeur au Budget Primitif de 2021.

Pour rappel, montants émis :

Nature comptable	Libellé	Année 2019	Année 2020	Année 2021 Au 26/02
D 6541	Admission en non-valeur	11 691,34 €	6 317,44 €	0 €
D 6542	Créances éteintes (suite jugement dossier surendettement)	1 649,58 €	569,99 €	0 €
R 7714	Recouvrement après admission en non-valeur	1 063,67 €	362,62 €	0 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de valider les états de non-valeurs présentés par le comptable à concurrence des sommes effacées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



- FIN 2021/10 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR L'ANNEE 2020

Madame Charlie GOUDAL donne lecture de son rapport.

Délibération :

Conformément aux dispositions de l'article L.2411-1 à L.2411-19 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

1°) Acquisitions

Pas d'acquisitions en 2020

2°) Cessions

Budget annexe « Lotissement »

N° de délibération	DGS 2016/11
Date de délibération	28/09/2016
Type	Cession
Désignation du bien	Parcelle AD 291 (11 à 87 ca) – 520 rue André Malraux
Motif	Terrain à bâtir
Nom de l'acquéreur	M. et Mme Nicolas HAUCHECORNE
Prix	51 376,29 € HT
Date de l'acte	05/08/2020

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



**- FIN 2021/11 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE -
LOCATIONS SOUS REGIME TVA**

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le Compte de Gestion établi par le trésorier municipal est présenté pour approbation.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Ville de BOLBEC.

Ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2020 du budget annexe Locations sous régime TVA.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

POUR : 26 (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)

ABSTENTION : 3 (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPOUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)



**- FIN 2021/12 - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE :
LOCATIONS SOUS REGIME TVA**

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

« Je voudrais revenir sur les locations des salles à Bolbec. Les salles en location à Bolbec sont beaucoup trop chères et je pense qu'il faudra un moment penser à en réduire les coûts.

Je vous donne un exemple très précis, qui m'a été rapporté par un Bolbécais qui va être obligé, pour sa fête de mariage, de l'organiser à Nointot alors qu'il est de Bolbec et qu'il va se marier à Bolbec ».

	<i>Nointot</i>	<i>Bolbec</i>
<i>Prix</i>	<i>590 €</i>	<i>540 €</i>
<i>Nbre de jours</i>	<i>Vend-lundi</i>	<i>Sam-Dim</i>
<i>Superf</i>	<i>250 m2</i>	<i>150 m2</i>
<i>Capacité</i>	<i>300 pers</i>	<i>100 pers</i>
<i>Forf ménage</i>	<i>80 euros</i>	<i>150 euros</i>

Délibération :

Le présent Compte Administratif a pour vocation d'arrêter les comptes de l'exercice écoulé.

Ce budget comprend les salles en locations et le parking du temple. Il est géré en H.T.

L'exécution budgétaire pour l'exercice 2020 par grandes masses est la suivante :

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	22 976,43	75 Autres produits de gestion courante	46 049,41
65 Autres charges de gestion courante	73,20	77 Produits exceptionnels	443,53
67 Charges exceptionnelles	1 333,28	002 Excédent de fonctionnement reporté 2019	316 093,67
042 Amortissements	3 670,40		
Total Fonctionnement	28 053,31	Total Fonctionnement	362 586,61

16 Remboursement cautions	494,91	16 Encaissement cautions	661,16
20 Immobilisations incorporelles	570,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	57 535,95
21 Immobilisations corporelles	64 610,03	040 Amortissements	3 670,40
23 Immobilisations en cours	2 287,51		
Crédits reportés 2020	12 088,27		
001 Déficit d'investissement reporté 2019	10 318,36		
Total Investissement	90 369,08	Total Investissement	61 867,51
Total Général	118 422,39	Total Général	424 454,12

Mouvements réels et d'ordre	REALISE (y compris résultat de clôture de l'exercice précédent)	RESTES A REALISER	TOTAL
<u>INVESTISSEMENT</u>			
* DEPENSES	78 280,81 €	12 088,27 €	90 369,08 €
* RECETTES	61 867,51 €	0,00 €	61 867,51 €
RESULTAT	-16 413,30 €	- 12 088,27 €	- 28 501,57 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
* DEPENSES	28 053,31 €	0,00 €	28 053,31 €
* RECETTES	362 586,61 €	0,00 €	362 586,61 €
EXCEDENT CUMULE	334 533,30 €	0,00 €	334 533,30 €
RESULTAT DE CLOTURE	318 120,00 €	- 12 088,27 €	306 031,73 €

Le résultat cumulé de l'exercice 2020 est de **306 031,73 €** qui provient d'un excédent cumulé de fonctionnement de **334 533,30 €** et d'un déficit de financement de la section d'investissement de **28 501,57 €**.

En investissement :

- Encaissement et remboursement des cautions
- Achats de matériels et mobiliers pour les salles (adoucisseur, fourneaux lave-vaisselle, table pliante, chariot...)
- P3 du contrat de chauffage pour les salles
- Aménagement du parking de la salle Lechптоis
- Travaux de peinture et de menuiseries
- Remplacement d'une barrière levante au parking du temple

Depuis 2005, le budget principal de la Ville de BOLBEC ne participe plus au financement de ce budget annexe. Il s'autofinance par ses recettes de location de salles et de parking.

Chapitres dépenses	Réalisations 2019	%	Réalisations 2020	%	Evolution
011 Charges à caractère général	17 906,77	100,00%	22 976,43	94,23%	28,31%
65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00%	73,20	0,30%	
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00%	1 333,28	5,47%	
Total Fonctionnement	17 906,77	100,00%	24 382,91	100,00%	

Les charges générales comprennent l'eau, l'électricité, le chauffage, les contrats de maintenance, l'achat de fournitures et petits équipements, les frais de télécommunication.

Les créances éteintes et les admissions en non-valeur se trouvent dans le chapitre 65.

Les titres annulés sur l'exercice antérieur s'imputent au chapitre 67 (remboursement des arrhes versés en 2019)

Chapitres recettes	Réalisations 2019	%	Réalisations 2020	%	Evolution
75 Autres produits de gestion courante	68 834,00	99,68%	46 049,41	99,05%	-33,10%
77 Produits exceptionnels	221,16	0,32%	443,53	0,95%	100,55%
Total Fonctionnement	69 055,16	100,00%	46 492,94	100,00%	-32,67%

Les recettes de locations de salles et du parking du temple s'imputent au chapitre 75.

Le non remboursement de caution et les encaissements après les admissions en non-valeur se trouvent au 77.

En raison de la crise sanitaire actuelle, les réservations de salles ont été suspendues d'où la baisse de recettes.

Recettes H.T.	2018	2019	Evolution 2018/2019	2020	Evolution 2019/2020
Parking	33 610,50	34 101,93	1,46%	35 926,31	5,35%
Salles	23 786,55	34 375,02	44,51%	9 558,23	-72,19%

LES TARIFS

Emplacement Parking du temple	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2
Tarif mensuel au 1.1.2020	47,22 €	47,22 €	18,81 €

Révisable au 1^{er} janvier selon l'IRL

Niveaux 0 et 1 couverts

LES SALLES LOUÉES

Salle Rabelais, Villon, Champ des Oiseaux, Fontaine Martel, Lechaptois, Maupassant et Tabarly Pen DUICK II

Les tarifs pour une journée vont de **190 €** (Lechaptois) à **5 400 €** (Tabarly) selon la délibération du 25/11/2015 toujours en vigueur.

TARIFS DES SALLES

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur François BOMBÉREAU.

Le Maire et son prédécesseur ayant quitté la séance conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Réuni sous la présidence de Monsieur François BOMBÉREAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe DORÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer par les données énumérées précédemment.

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser comme suit :

- En dépenses d'investissement : 12 088,27 €
- En recettes d'investissement : 0,00 €

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ce résultat sera repris dans le budget primitif 2021.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2020 du budget principal de la Ville.

**M. METOT en qualité d'ancien Maire et
M. DORÉ en qualité de Maire ne prennent pas part au vote**

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

POUR : 24 (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)

ABSTENTION : 3 (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPOUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)



- FIN 2021/13 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE LOCATIONS SOUS REGIME TVA

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Délibération :

Au vu du Compte Administratif de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de

334 533,30 €

Pour mémoire Prévisions budgétaires

Virement à la section d'investissement C/023

39 737,00 €

Solde d'exécution d'investissement

Déficit d'investissement de clôture

A

16 413,30 €

*(Déficit d'investissement de l'exercice +
Déficit d'investissement reporté)*

Restes à Réaliser Investissement – Recettes **B**

0,00 €

Dépenses **C**

12 088,27 €

Déficit de financement

A - B + C

28 501,57 €

(le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin de financement car les recettes sont inférieures aux dépenses)

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Au besoin de financement d'investissement compte 1068

28 501,57 €

A l'excédent de fonctionnement reporté compte 002

306 031,73 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation du résultat 2020 – budget annexe : locations sous régime TVA

DELIBERATION ADOPTEE PAR

POUR : 26 (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)

ABSTENTION : 3 (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPOUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)



- FIN 2021/14 – BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le Budget Primitif 2021, avec reprise du résultat 2020, d'un montant total de **508 833,30 €**, s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : 352 131,73 €

Section d'Investissement : 156 701,57 €

Le résultat de l'année 2020 comprenant l'excédent de fonctionnement de **334 533,30 €** ainsi que le déficit d'investissement de **16 413,30 €**, a été repris dans ce budget. L'affectation du résultat de fonctionnement précédemment délibéré a été intégrée.

Ce budget comprend les salles en locations et le parking du temple. Il est géré en hors taxes.

Le tableau ci-dessous reprend l'équilibre général du Budget Primitif.

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	219 421,73	75 Autres produits de gestion courante	46 100,00
65 Autres charges de gestion courante	2 010,00	002 Excédent fonctionnement reporté 2020	306 031,73
67 Charges exceptionnelles	5 000,00		
042 Amortissements	17 026,00		
023 Autofinancement	108 674,00		
Total Fonctionnement	352 131,73	Total Fonctionnement	352 131,73
16 Cautions	2 500,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	28 501,57
21 Immobilisations corporelles	77 700,00	16 Cautions	2 500,00
23 Immobilisations en cours	48 000,00	040 Amortissements	17 026,00
Restes à réaliser 2020	12 088,27	021 Autofinancement	108 674,00
001 Déficit d'investissement reporté 2020	16 413,30		
Total Investissement	156 701,57	Total Investissement	156 701,57
Total Général	508 833,30	Total Général	508 833,30

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges générales comprennent l'eau, l'électricité, le chauffage, les contrats de maintenance, l'achat de fournitures et petits équipements, les frais de télécommunication.

Les créances éteintes et les admissions en non-valeur se trouvent dans le chapitre 65.

Les titres annulés sur l'exercice antérieur s'imputent au chapitre 67 (remboursement des arrhes versés en 2020 suite à la crise sanitaire)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ce budget s'autofinance depuis quelques années par ses recettes. Il s'agit des encaissements pour les locations de salles ainsi que de places de stationnement sur le parking du temple.

En raison de la crise sanitaire actuelle, les prévisions des recettes des réservations de salles ont été revues à la baisse.

Recettes H.T.	BP 2020	REALISE 2020	%	BP 2021	Evolution BP 2021/2020
Parking	35 000,00	35 926,31	2,65%	36 000,00	2,86%
Salles	28 000,00	9 558,23	-65,86%	10 000,00	-64,29%

LES TARIFS

Emplacement Parking du temple	Niveau 0*	Niveau 1*	Niveau 2
Tarif mensuel au 1.1.2021	47,53 €	47,53 €	18,93 €

Révisable au 1^{er} janvier selon l'IRL

*Niveaux 0 et 1 couverts

LES SALLES LOUÉES

Salle Rabelais, Villon, Champ des Oiseaux, Fontaine Martel, Lechaptois, Maupassant et Tabarly Pen DUICK II

Les tarifs pour une journée vont de **190 €** (lechaptois) à **5 400 €** (Tabarly) selon la délibération du 25/11/2015 toujours en vigueur.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En investissement, il est inscrit au compte 16, est inscrit le remboursement des cautions.

Au chapitre 21:

• PARKING

- Remplacement de la porte du parking du temple : **6 500 €**
- Ajout d'une caméra : **1 400 €**

• SALLE LECHAPTOIS

-
- Transmission GSM incendie: **1 500 €**
- Réfection de la toiture (bureau + scène) donnant sur la courette : **15 000 €**
- Installation clôture Pal Béton : **10 000 €**
- Réfection du carrelage du hall d'entrée : **3 300 €**
- Installation de faux plafond dans le hall d'entrée : **1 500 €**
- Fourniture et pose de luminaires dans le hall d'entrée : **1 500 €**
- Remplacement de la porte d'issue de secours : **3 500 €**
- Peinture de l'issue de secours : **3 500 €**
- Création d'un espace sécurisé : **20 000 €**

• ENSEMBLE DES SALLES EN LOCATION

- Equipements divers (meublier et matériel de cuisine) : **10 000 €**

Au chapitre 23 :

- la réfection totale du système de désenfumage et d'incendie du parking du temple pour **45 000 €**
- la garantie totale et renouvellement du matériel, gros entretien (P3) du chauffage pour **3 000 €** de la salle Lechaptois

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au compte 16, est inscrit l'encaissement des cautions.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2021 – locations sous régime TVA.

DELIBERATION ADOPTEE PAR

POUR : 26 (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)

ABSTENTION : 3 (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)



- FIN 2021/15 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le comptable municipal n'a pu recouvrer certains titres de recette et demande à la Ville de Bolbec d'admettre ces sommes en non-valeur.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître, des écritures de prise en charge du comptable, les créances irrécouvrables. Elle ne modifie pas les droits de l'organisme public vers son débiteur ; en conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune sauf pour les créances éteintes suite à un jugement.

Liste n° 3562720833 du 24/02/2021 de **675,38 €**

Répartition :

- Location de salles 2019	100,00 €
- Forfait ménage 2019	150,00 €
- Dégradations 2020	424,46 €
- Location de parking 2018	0,92 €

TOTAL **675,38 €**

Pour les raisons suivantes : poursuites sans effet, restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite...

Ces dépenses seront inscrites au compte 6541, créances admises en non-valeur au Budget Primitif de 2021.

Pour rappel, montants émis :

Nature comptable	Libellé	Année 2019	Année 2020	Année 2021 Au 1/03
D 6541	Admission en non-valeur	0,00 €	0,00 €	0 €
D 6542	Créances éteintes (suite jugement dossier surendettement)	0,00 €	73,20 €	0 €
R 7714	Recouvrement après admission en non-valeur	86,80 €	0,00 €	0 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de valider les états de non-valeurs présentés par le comptable à concurrence des sommes effacées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



- FIN 2021/16 – COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le Compte de Gestion établi par le trésorier municipal est présenté pour approbation.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Ville de BOLBEC.

Ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2020 du budget annexe Lotissement.

DELIBERATION ADOPTEE PAR

POUR : 26 (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)

ABSTENTION : 3 (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPOUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)



- FIN 2021/17 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le présent Compte Administratif a pour vocation d'arrêter les comptes de l'exercice écoulé.

Le résultat cumulé de l'exercice 2020 est de **- 132 114,82 €** qui provient d'un déficit cumulé de fonctionnement de **73 177,60 €** et d'un déficit de financement de la section d'investissement de **58 937,22 €**.

Mouvements réels et d'ordre	REALISE (opérations de stocks seulement)	Résultat de clôture de l'exercice précédent	TOTAL
<u>INVESTISSEMENT</u>			
* DEPENSES	61 355,28 €	110 313,51 €	171 668,79 €
* RECETTES	112 731,57 €	0,00 €	112 731,57 €
RESULTAT	51 376,29 €	- 110 313,51 €	- 58 937,22 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
* DEPENSES	112 731,57 €	73 177,60 €	185 909,17 €
* RECETTES	112 731,57 €	0,00 €	112 731,57 €
RESULTAT	0,00 €	- 73 177,60 €	-73 177,60 €
RESULTAT DE CLOTURE	51 376,29 €	- 183 491,11 €	- 132 114,82 €

Les seules ressources potentielles de ce budget sont constituées par les ventes de terrains. Une vente de terrain a eu lieu en 2020.

Il reste 4 parcelles à vendre :

<i>surface en m²</i>	<i>n° cadastre</i>
1104	AD n°287
1061	AD n°288
901	AD n°298
1068	AD n°299

Le déficit d'investissement est donc dû au fait qu'il reste encore des parcelles de terrain à vendre. Celui de fonctionnement est la résultante du remboursement d'une subvention du Département d'un montant de **73 176,00 €** qui a eu lieu en 2013. L'absence de cession entraîne donc un report du déficit ainsi généré.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur François BOMBÉREAU,

Le Maire et son prédécesseur ayant quitté la séance conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Réuni sous la présidence de Monsieur François BOMBÉREAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe DORÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer par les données énumérées précédemment.

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser comme suit :

- En dépenses d'investissement : 0,00 €
- En recettes d'investissement : 0,00 €

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ce résultat sera repris dans le budget primitif 2021.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2020 du budget principal de la Ville.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

POUR : 26 (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIÉ, élus de la minorité)

ABSTENTION : 3 (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)



**- FIN 2021/18 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT**

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Délibération :

Au vu du Compte Administratif de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constate que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement global de **73 177,60 €**

Pour mémoire Prévisions budgétaires
Virement à la section d'investissement C/023 **0,00 €**

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture	A	58 937,22 €
<i>(Excédent d'investissement de l'exercice + Déficit d'investissement reporté)</i>		
Restes à Réaliser Investissement – Recettes	B	0,00 €
	C	0,00 €
		<hr/>
Déficit	A + B – C	58 937,22 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il n'y a pas d'excédent à affecter et le déficit de fonctionnement sera reporté sur l'exercice 2021 (compte 002 en dépenses)

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

POUR : 29 (élus de la majorité et MM. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIÉ, élus de la minorité)

65888	Charges diverses de gestion courante (régularisation Arrondi TVA)	10,00 €
-------	--	---------

042 Opérations d'ordre de transfert en section

71355	Variation des stocks de terrains aménagés (Annulation stock final 2020)	61 355,28 €
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement Reporté 2020	73 177,60 €

Recettes de fonctionnement

70 Produits des services, du domaine et ventes

7015	Ventes de terrains aménagés	88 187,60 €
------	-----------------------------	-------------

042 Opérations d'ordre de transfert en section

71355	Variation des stocks de terrains aménagés (Estimation annulation stock final 2021)	61 355,28 €
-------	---	-------------

Dépenses d'investissement

01	Solde d'exécution de la section d'investissement Reporté 2020	58 937,22 €
----	--	-------------

040 Opérations d'ordre de transfert en section

3555	Terrains aménagés (estimation stock final 2021)	61 355,28 €
------	---	-------------

Recettes d'investissement

16 Emprunts et dettes assimilées

1641	Emprunt d'équilibre	58 937,22 €
------	---------------------	-------------

040 Opérations d'ordre de transfert en section

3555	Variation des stocks de terrains aménagés (Annulation stock final 2020)	61 355,28 €
------	--	-------------

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe Lotissement.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

POUR : 29 (élus de la majorité et MM. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la minorité),

CONTRE : 3 (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)



- RH – 2021/6 – MODIFICATION N° 2 DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

Monsieur Johnny ALEXANDRE fait la déclaration suivante :

« Sur la section RH, la modification de poste :

Vous transformez des postes en postes supérieurs, donc, évidemment, c'est un coût plus important pour la ville.

Vous justifiez en disant que c'est pour correspondre aux activités qu'exercent déjà les agents en question et pour répondre aux besoins du service.

Mais prenons un exemple simple :

« Le service s'en porterait mieux si on y embauchait les 24 % de chômeurs Bolbécais, mais nous n'avons pas les moyens ! »

Aujourd'hui, il faut faire mieux avec moins, ou au moins la même chose avec autant.

Donc, si vous voulez tenir vos engagements de maîtrise des dépenses du personnel, vous devez vous serrer la ceinture.

En conclusion, le groupe « L'Avenir pour Bolbec » votera CONTRE cette demande de modification ».

Monsieur Philippe BEAUFILS lui répond que sur les 4 postes cités dans la délibération, 2 seront pour des Bolbécais, et que s'il connaît quelqu'un de Bolbec pour les postes de régisseurs, il est prêt à les recevoir.

Délibération :

TRANSFORMATION DE POSTES

- **Référente restauration et Bâtiments Communaux** (Temps de travail annualisé)

Suite à la mobilité d'un agent et à la procédure de recrutement, il convient de modifier le poste comme suit :

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TNC (13h40/sem)	-1	Agent de Maîtrise à TNC (13h40min/sem)	+1
--	----	--	----

- **Techniciens du service culturel** (Temps de travail annualisé)

Afin d'être en adéquation avec les missions exercées et le besoin du service, il convient de modifier la dénomination des postes comme suit :

Régisseur de spectacle (Technicien territorial)	-1	Régisseur général (Technicien territorial)	+1
Technicien polyvalent du spectacle (Technicien territorial)	-1	Régisseur (Technicien territorial)	+1

- **Référent(e) famille**

Afin d'être en adéquation avec le profil recherché et les missions exercées, il convient de modifier le poste comme suit :

Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	-1	Animateur	+1
--	----	-----------	----

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- approuver les modifications ci-dessus au tableau des postes et des effectifs.
- autoriser à recruter des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget Primitif de l'exercice 2021

Chapitre 012

DELIBERATION ADOPTEE PAR

POUR : 30 (élus de la majorité et M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, MM. CHEBLI DARROUZET et RENAULT, élus de la minorité),

CONTRE : 2 (MM ALEXANDRE et MERLIER, élus de la minorité)



- RH – 2021/7 – CREATION D'EMPLOIS SUITE AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la Collectivité,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions exercées par les agents concernés.

Il est énoncé que les agents titulaires de la Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté selon les critères définis dans les lignes Directrices de Gestion.

Séance du 14 Avril 2021

Aussi, il est proposé de créer les postes suivants afin de promouvoir les agents concernés :

Emplois permanents à temps complet Grade	Nombre
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1
Agent de maîtrise principal	1

Emplois permanents à temps non complet Grade	Nombre
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2

Parallèlement à ces créations de postes, il sera procédé à la suppression des postes lorsque les agents seront nommés sur leur nouveau grade.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir approuver les modifications ci-dessus au tableau des postes et des effectifs.

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget Primitif de l'exercice 2021

Chapitre 012

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



- ST 2021/6 - ACHAT ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ - DISPOSITIF D'ACHAT GROUPÉ – « ÉLECTRICITÉ 3 » - CONVENTION AVEC L'UGAP

Madame Marie-Jeanne DEMOL donne lecture de son rapport.

Délibération :

En 2018, la Ville de BOLBEC a adhéré au dispositif « ÉLECTRICITÉ 2 » mis en place par l'UGAP.

Ce dispositif d'achat groupé d'électricité consiste à accompagner les personnes publiques confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente. Les marchés passés dans ce cadre vont arriver à échéance le 31 décembre 2021.

L'UGAP va donc lancer mi-2021, une nouvelle consultation en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires pour la période 2022-2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en œuvre par l'UGAP pour la période 2022-2024 ;
- d'autoriser M. le Maire ou, en l'absence, M. le premier Adjoint à signer la convention « électricité 3 » donnant mandat au Président de l'UGAP ou au représentant du pouvoir adjudicateur par délégation, en son nom et pour le compte de la Ville de BOLBEC, à l'effet :
 - d'autoriser l'UGAP ou tout fournisseur candidat à l'appel d'offres à accéder aux données de consommation disponibles relatives aux Points De Livraison (PDL) du Bénéficiaire des GRD concernés et autoriser ces derniers à les communiquer à l'UGAP ou à tout fournisseur candidat à l'appel d'offres ;
 - signer la décision d'attribution (et le rapport de présentation) du (des) marché(s) subséquent(s) ;
 - signer et adresser le(s) courrier(s) de rejet(s) au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre ayant déposé une offre dans le cadre de procédure de mise en concurrence ;
 - signer le(s) acte(s) d'engagement du (des) marché(s) subséquent(s) pour le compte du Bénéficiaire ;
 - signer tout avenant ou tout document d'exécution (à titre indicatif et d'exemple, une évolution de l'acheminement, activité en monopole régulé, un événement d'ordre réglementaire, des ordres d'achats aux titulaires...) qui impacterait l'ensemble des bénéficiaires.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait part que lors de la dernière commission concernant la transition écologique avec Caux Seine Agglo, il a été évoqué des assises de la transition qui se dérouleront à l'Abbaye du Valasse les 25, 26 et 27 novembre 2021. Pour lui il serait intéressant que le Conseil Municipal des Jeunes s'y intéresse.



Comme à chaque Conseil Municipal, il réitère sa question au sujet des inondations, à savoir, quand est-ce que l'on verra le début des travaux ?

Monsieur Christophe DORÉ lui répond, qu'en ce qui concerne les inondations, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et Caux Seine Agglo avaient envisagé un seul projet. C'est-à-dire, les 5 ouvrages sur un seul projet, après avoir rencontré la Sous-Préfet ainsi que le Directeur de la DDTM en compagnie de la Présidente de Caux Seine Agglo. Aujourd'hui nous avons fait la demande que les ouvrages soient divisés. La DDTM est venu sur place pour constater la faisabilité de ses ouvrages en plusieurs parties. Ils ont constaté que sur la partie du dédoublement au niveau de la rue Gambetta, il faut retravailler sur ce point, mais le dédoublement reste quand-même la meilleure solution. En ce qui concerne les ouvrages de la rue Charles Sorieul et du Val Ricard, une réunion est programmée prochainement. Sur le site de l'ancienne entreprise COUSTHAM, il va y avoir des jardins inondables, et sur l'ancienne Laiterie PICOT, là les travaux sont programmés.



Monsieur Rachid CHEBLI pose les questions suivantes :

« Je voudrais savoir où vous en êtes dans vos recherches ou réflexions au sujet du local de l'opposition promis : je vous ai posé la question à chacun de nos précédents conseil et vous m'avez dit que vous voyiez ce qu'il était possible de faire... Avez- vous vu »?

Les riverains de la rue Jules Vallès aimeraient qu'il y ait une place réservée « handicapé » sur le parking de cette rue.

En ce qui concerne le portail famille :

A) le système a été mis en place en cours d'année, pourquoi à ce moment-là de l'année ? B) Il n'y a pas eu d'explication aux parents C) le système est complexe et certaines familles rencontrent des difficultés D) Il faut anticiper l'inscription des enfants à la cantine trois jours à l'avance, mais quid des parents qui ont des urgences ?

Et un certain nombre de questions se posent : quid des parents qui n'ont pas de cartes de crédit ? Quid des familles qui n'ont pas d'ordinateurs ni d'accès à Internet ? Est-il possible de savoir combien il y avait d'enfants à la cantine avant et combien sont-ils maintenant ».

Monsieur le Maire lui répond que les services techniques travaillent sur la problématique du local de l'opposition.

En ce qui concerne le portail famille, les parents rencontrant des difficultés pour se servir de ce logiciel sont accompagnés par le Lien social, mais aussi par le service des Affaires Scolaires. Néanmoins, il précise que ce nouveau système fonctionne relativement bien en cette période de test.



Monsieur Xavier DARROUZET pose les questions suivantes :

« Des riverains m'ont demandé s'il était possible de faire installer des conteneurs enterrés au niveau de l'école Victor Hugo ?

Concernant la réfection du Temple, j'aimerais savoir si vous avez tranché par rapport à un éventuel nom de place ou de rue, au nom de « Guillaume De Félice » »?

Monsieur Christophe DORÉ lui répond que pour la question des conteneurs enterrés, il serait bon de faire un courrier écrit, afin que les services se rapprochent du service rudologie de Caux Seine Agglo.

Au sujet de l'appellation d'une rue ou d'une place « Guillaume De Félice », Madame COUBRAY a rencontré le Pasteur et M. SENECAL qui avaient une proposition. Aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, il a été proposé d'attendre la réfection du Temple pour faire cette proposition.



Séance du 14 Avril 2021

Monsieur Gaëtan RENAULT fait part que suite à la modification de circulation rue Émile Zola, la problématique pour les poids lourds se pose.

Monsieur Raphaël GRIEU lui répond qu'il a fait un retour au Maire et au 1^{er} Adjoint à ce sujet, cette problématique sera donc étudiée à la prochaine commission de circulation.



Monsieur Gaëtan Renault se fait l'écho de la réclamation de différents riverains de la rue Léon Régnier, concernant le manque de cases de stationnement suite à la modification apportée.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.